

Le Courrier des incroyables

Conseils de Révision

Actualités de décembre 2004

—oooOOO§§§OOOooo—

Mise au point et à jour:

On ne peut plus utiliser l'adresse <aaargh.vho.org>. Il faut maintenant utiliser celle-ci: <www.vho.org/aaargh>.

L'adresse de référence reste:

<http://aaargh-international.org>

L'adresse <aaargh.fr> a vécu ce que vivent les roses. On saura pourquoi en lisant plus bas.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS DE L'AAARGH

The Stutthof Hoax (1979) **Ditlieb Felderer**

The American people owe the German people an apology, Xymphora

—oooOOO§§§OOOooo—

LES GRANDES PANURGIES LYONNAISES

Pour la Ville, Gollnisch doit payer «chaire», Fabrice Arfi

Gollnisch: les associations étudiantes de Lyon III dénoncent "une décision prise sous pression"

Révocation de Bruno Gollnisch: La fac Lyon III poussée dans ses retranchements par l'ahuri des poubelles

Complicité de crime, **Alain-Gérard Slama**

Le Recteur veut prolonger la suspension de M. Gollnisch

—oooOOO§§§OOOooo—

AVANCÉES

Recommandations de la Commission européenne contre le Racisme et l'Intolérance adopté en juin 2004

New bill in US calls for rating countries on treatment of Jews

L'affaire Faurisson

GRANDES OREILLES

La Fédération protestante réunit discrètement des religieux et des laïques contre le racisme

SHOA.DE NEWSLETTER

LES PAYSANS DU DANUBE RÉVISENT À FOND

Faurisson záleitost

Pearl Harbor Revisionism

L.A. Holocaust museum wanders as it tries to remain in business by Tom Tugend

KINOS

Peut-on encore enseigner la Shoah ? par **Benoît Falaize**

-----oooOOO§§§OOOooo-----

L'AVENIR DE LA CYBÉRIE

Censure à l'égard d'hyperliens figurant sur un site qui dénonce la censure **Sandrine Rouja**

La justice française peut-elle poursuivre un auteur "révisionniste" qui publierait hors de France? **par J.-F Fournel**

LES AVENTURES DU "POINT FR"

AFNIC: L'Heure est grave pour tous les propriétaires de noms de domaine ".fr"

-----oooOOO§§§OOOooo-----

INTERVIEW DANS UNE POUBELLE

Denying History - Shermer en Grobman

BOUFFON

Anti-américanisme: la haine injuste, par **Robert Redeker**

LE BOURRAGE DE CRÂNES

COURRIER

Shouting "Gevalt!" by **Shar Ilan**

Walter Lüftl's unpublished letter to the *Wien Kurier*

Holocaust 'memoir' withdrawn, **Melissa Singer**

Mandat d'arrêt international contre le révisionniste Berclaz —

Incarcération des révisionnistes Berclaz, en Suisse, et Verbeke, en Belgique.

ZUNDEL SAGA

PARUTIONS

Kai paresti okoteroisi tis peithetai autôn, toutoisi proskhôrêein.
καὶ ἅρεσσι, ὁκοτέροισι τις ηείθεται αὐτῶν, τούτοισι προσχωρέειν
Libre à chacun de se ranger à l'opinion de ceux qui les convainquent.

Hérodote, Terpsichore, 45.

Lord Northcliffe, once said: "News is what someone, somewhere is trying to suppress; the rest is just advertising."

ACTUALITÉS DE L'AAARGH

Septembre

Arrivent quelques textes de base, comme la merveilleuse fable de George Orwell, *Animal Farm*, dans son texte original de 1946. Une petite introduction à la Palestine de 1917 (date de la funeste déclaration Balfour) à 1948, proclamation de l'État théocratique et raciste d'Israël. Ses crimes allaient vite faire pâlir ceux de ses mentors (États-Unis, Union Soviétique, Royaume Uni et les autres). Justement, un auteur espagnol, Joaquin Bochaca Oriol a tenu la chronique de ces crimes. Il intitule son livre: *Les crimes des "Bons"*, de ceux qui se donnent comme les bons. A lire pour dérouiller votre castillan. Ensuite, la traduction anglaise de l'ouvrage quasi exhaustif et définitif du tandem révisionniste de choc, Jürgen Graf et Carlo Mattogno, sur *Majdanek*. Ces gens-là ne laissent rien traîner derrière eux, en matière d'indices et de traces.

Et un autre grand livre, superbement écrit, haletant, qui vous donne à voir l'horrible réalité de la guerre à l'Est: *La Campagne de Russie, 1941-1945* de Léon Degrelle, qui révèle, avec ce livre sa vigueur de grand écrivain de langue française. Ce fait est occulté pour des raisons politiques, mais l'avenir donnera ce livre à lire à des générations de pacifistes. Notre édition est conforme à l'originale de 1949. Voir notre page Livres:

< <http://aaargh-international.org/fran/livres/livres.html> >

Octobre

Beaucoup de variétés: Tout d'abord un livre maudit, condamné et brûlé par les autorités suisses qui, en 1969, se prenaient encore pour l'inquisition calviniste. Ce livre, un véritable fourre-tout, est celui d'un homme seul, un médecin de Vevey, monarchiste, chrétien, maurassien et viscéralement antisémite. Ce livre ne nous concerne pas et n'a rien à voir avec nos préoccupations, à part quelques pages où l'auteur, le Dr. J.-A. Mathez, cite Rassinier. Non, nous le publions (au prix d'un travail qui n'est pas mince) uniquement pour encagner la Suisse officielle, pour lui mettre le nez dans son caca judiciaire répressif qui atteint aujourd'hui de nouveaux sommets. La sortie sur Internet de ce livre, *Le passé, les temps présents et la question juive*, écrit il y a tout juste 40 ans, montre qu'on ne peut pas interdire les livres. Demain, il sera dans tous les foyers helvétiques, sur la cheminée, entre l'arbalète et le coucou. *Griüüüss Gott!*

A côté du travail révisionniste le plus classique, de Graf et Mattogno sur le camp du *Stutthof*, on trouvera, dans les nouveautés de la page "livres", un bref récit haletant de la façon dont certains prisonniers français ont utilisé leur liberté au lendemain de l'ouverture des camps en Allemagne, en 1945. Les horreurs de la vengeance sadique ont soulevé le cœur, pourtant endurci, de Joseph Kessel qui préface ce bref récit de Jean Bradley, *Jours francs*, paru chez Julliard en 1948. A ne pas mettre entre toutes les mains.

Deux livres sur le révisionnisme de la Première Guerre mondiale, Georges Demartial, *Le mythe des guerres de légitime défense*, dont le plus récent utilisateur est un certain W. Bush, et de Gustave Dupin, *P. Poincaré et la guerre de 1914*. Les gens qui partaient à la guerre n'avaient aucune idée des véritables buts de la guerre. Comme aujourd'hui en Iraq. Qui sait pourquoi cette guerre a-t-elle été déclenchée ? C'est là que git la pérennité du révisionnisme.

Enfin, un livre fort attaqué par les philosémites, celui d'un prêtre catholique, Justinas Pranaitis, qui, dans l'Empire russe de 1892, recense toutes les vilénies écrites dans le Talmud contre les chrétiens. Il s'est fait recevoir par quelques bordées de mitraille! On a beaucoup décrié ses compétences. Mais si on veut bien se pencher sur d'autres lectures du même Talmud, que ce soit Mme Dilling ou Israël Shahak, le résultat est toujours le même: les textes fondateurs du judaïsme bouillonnent d'une inextinguible rage antichrétienne. Il suffit d'ailleurs de comprendre que le judaïsme des rabbins, -- à ne pas confondre avec la religion qui se pratiquait au Temple jusqu'à sa destruction en 70 après -- est né après le christianisme, en concurrence avec lui, et comme minorité jalouse de la "réussite" du christianisme.

Enfin, nous avons pu convaincre un excellent lecteur, ingénieur à la retraite et globe-trotter polyglotte, de bien vouloir lire pour nous le dernier pavé du dernier exterminationniste, le plus richement doté, celui qui a eu des facilités de travail qui ne se retrouveront jamais, le dénommé Robert Jan van Pelt, expert désigné par la Lipstadt dans son procès contre David Irving, *The Case for Auschwitz*. Nous savons ce travail et ce livre fort mauvais, et même d'une affligeante médiocrité, mais il faut le lire et regarder ce qu'il y a dedans. Vous trouverez cette recension en anglais sur la page anglaise et en allemand sur la page allemande, sous le nom de Henry Gardner. En français ? Ça va venir!

Novembre

Tout d'abord, nous complétons l'ouvrage du Dr Mathez en ajoutant toutes les annexes et un long résumé en anglais qu'il a rédigé lui-même. Pour ne pas alourdir trop, nous avons rangé tout ce matériel en trois volumes, fort inégaux par la taille.

Un long texte de notre ami Jürgen Graf en russe. On sait que cet homme est un extraordinaire polyglotte. Outre les langues de l'Europe occidentale, il maîtrise le russe et le chinois. On ne s'étonnera donc pas de voir des textes de lui circuler en Russie. C'est le cas depuis une bonne dizaine d'années.

Nous poursuivons des pistes: Un livre de Jean-Pierre Abel rappelle les turpitudes de l'après-guerre, plus honteuses encore que celles du temps de la guerre, ce qui n'excuse rien. Et un livre sur le révisionnisme de la première guerre mondiale d'André Chéradame. Après les "Mystères de New York", que nous évoquons tous les mois dans la *Gazette du Golfe et des banlieues*, il convient de se pencher sur *les mystères de Toulouse* -- et de l'AZF, trois ans après. Il y a des gens qui font ça très bien et qu'il faut lire et écouter, comme M. Henri Farreny.

Enfin, pour amuser le petit peuple, nous avons les rapports des Lyonnais qui se grattent là où ça les démange. Celui de la Ville de Lyon est du pipi de chat, mais celui d'Henry Rousso est franchement divertissant. "*Le racisme et le négationnisme à l'université Jean-Moulin Lyon III*". Ça vous a une allure de comique troupier auquel nous avons beaucoup de mal à résister. Pour amuser vos longues soirées de l'hiver qui s'annonce plutôt frais.

Enfin, deux rééditions. L'ouvrage fondamental de Lenni Brenner sur les rapports incestueux entre les sionistes et les nazis dans les années trente est maintenant donné en version <pdf>. Quand au livre, déjà fort ancien, de Hoggan, il s'orne maintenant d'une postface due à la plume d'Arthur Butz qui, déjà en 1976, appelle un chat un chat et un mauvais livre un mauvais livre.

En octobre, le site de l'AAARGH a eu huit ans.

DANS LES DÉBUTS DU RÉVISIONNISME

The Stutthof Hoax

(1979)

Ditlieb Felderer

Quote: "The small locality of Stutowo lies east of Gdansk, about 35 kilometres from the city. Prior to World War II it constituted part of the former Free City of Danzig and bore the German name of Stutthof. It was here that during the war there existed the Nazi concentration camp known as Konzentrationslager Stutthof.

A wooden barracks and several tents standing on a small clearing in a pine forest and surrounded by a barbed wire fence, constituted the embryo of the camp. On September 2, 1939, the first group of several hundred prisoners, composed of Poles living in Gdansk who were arrested on the first day of the German aggression against Poland, were brought there. Other groups followed.

At first the camp in Stutthof bore the official name of *Zivilkriegsgefangenenlager* (Civilian Prisoner-of-War-Camp). Its name was changed to *Konzentrationslager* only in 1942.

In the Spring of 1943 the camp was expanded to its planned capacity of 25.000 prisoners, but could contain considerably greater numbers owing to the generally prevailing system of overcrowding the barracks. The camp occupied an area of more than 120 hectares. Men as well women were detained there. In the final period of the camp existence, a camp for Jewish women prisoners was set up in 10 barracks on the northern part of the camp site separated from the rest of the camp. Women of other nationalities occupied the barracks in the so-called old camp, that is the part which was set up in 1939/40.

Until about the middle of 1944, the prisoners in the camp were almost exclusively Poles from Gdansk and Pomerania. In the Spring of 1944 transports arrived from Warsaw, and even from Lublin. Following the Warsaw Uprising, transports of the civilian population from the transitional camp in Pruszkow arrived at the camp, and somewhat later, considerable group of men-soldiers and women-soldiers who fought in Warsaw in the ranks of Armia Krajowa (Home Army). All were treated as ordinary "political" prisoners. A group of 250 Polish priests from Pomerania were detained in the camp in the years 1939-1940. They were treated with particular brutality and forced to perform the heaviest work. By February 1944 only 12 priests remained alive out of this group.

Worst treated were of course the Jewish prisoners, a great number of whom arrived at Stutthof in 1944. Owing to the fact that Stutthof had no gas chambers installations they were generally liquidated by bringing them in the shortest possible time to a "natural death". Particularly maltreated were the women who were placed in the above-mentioned barracks in the northern part of the camp. The manner in which they were being starved is shown by the fact that in the Autumn of 1944 prisoners in the hospital weighed the body of an adult Jewish woman who had died there. The body weighed 19 kilogrammes.

Shooting and the administration of mortal injections constituted additional means of putting prisoners to death. A crematorium was built at the camp at the turn of the years 1942/1943. In the late autumn of 1943 the construction began of a small gas chamber in which several dozen persons could be put to death simultaneously with the aid of cyclon."

From: Szymon Datner, Janusz Gumkowski, Kazimierz Leszczynski, *Genocide 1939 - 1945*, Wydawnictwo Zachodnie, Warszawa, 1962, pp.69-70.

From the above Polish, Communist propaganda source we may find some indication of the Exterminationists power of logic.

First we are told that at Stutthof no one was gassed to death: "Owing to the fact that Stutthof had no gas chambers installations."

This is strange indeed because the Exterminationists tell us otherwise that plans for gas chambers were already decided on in 1941.

Stutthof was thus forced to suffer under this shortcoming and so in 1944 the Jewish prisoners were generally "liquidated" by bringing them to a "natural death".

Having received this bit of information with no explanation given on how the Germans could possibly have made such a blunder we are then told the curious fact that: "In the late Autumn of 1943 the construction began of a small gas chamber [why should it be "small" seeing hundreds of thousands were to be liquidated in it?] in which several dozen persons [when we visited Stutthof in 1978 we were told up to 300 to 700 people were stuffed into this small room] could [note: "could", not "were"] be put to death simultaneously with the aid of cyclon."

We are always being reminded of that the Nazis went on with their liquidation plan at top speed but this construction of a "small" gas chamber which roomed "several dozen persons" must have lingered on and on and it apparently never finished since in 1944 the Jewish prisoners were still "liquidated" by "natural death", whatever that is supposed to mean, and on January 25, 1945, the Germans started to evacuated the camp. But why evacuated the prisoners if they were sent there in the first place to be "liquidated"?

The reason why the Soviets found so few people at the camp once they had "liberated" it was because, as we have been told by survivors, hardly any in the camp wanted to be "liberated" by the Soviets and so they preferred to go with their "liquidators".

Now there are many questions we have to ask about the Stutthof's "gas chamber". We have studied different pictures of it and we note that the building has been altered. The present doors, at least on one side, have been changed. The original door may have been made out of wood. The present is a steel door.

The portal has been altered and made smaller. This was probably done as one had found some steel doors which did not fit the place as they were too small and so the portal had to be made smaller.

Our photographs of the building indicate that other alterations have been made.

Is the greenish color inside the chamber of Zyklon B as the officials have told us or has it been painted on afterwards? Of course even the Zyklon B could have been placed there afterwards. Why is the greenish color not apparent at places where it should be apparent such as at the opening where the Zyklon B was discharged or around the doorposts?

What about the opening on the top? Surely that has been made afterwards as to discharge Zyklon B into the present opening is most unpractical. It is far too small and it has no lid provisions.

Furthermore, there are no existing witnesses of the gassings available and the Stutthof authorities have produced none. What evidence do the Stutthof authorities have of a gas chambers at Stutthof? Absolutely none! Not one single verifiable case has been produced by them.

Why do the officials not inform us that the building has been altered (possible several times)? Why do they not present us a proper history of the building giving explanation on how, why, what time, and by whom the building was altered?

To us is obvious after we have carefully examined the building that the gas chambers is phony and the fact one admits that no person was gassed at Stutthof, not even in 1944, when most people

were supposed to have been gassed to death, is an open admittance that the gas chamber stories are built on fiction.

Another example of their logic is their mention of a Jewish woman who weighed 19 kilograms. Surely the reason for weighing the woman was for the hospital staff to determine the weight of an exceptional case. This is often done in hospitals today. Do they for that reason practice extermination?

OBS: Is it not rather strange why the Nazis decided to construct a SMALL gas chamber where only some dozen persons could be killed at one time when the exterminationists at the same time claim Hitler's aim was not only to liquidate all Jews but also all Slavs by means of Zyklon B which would require super-sized gas chambers. To build a small gas chamber would have been absolutely senseless as the regular means of liquidation would have been more effective. Here is another indication to us that the "small" gas chamber at Stutthof is a hoax.

1979.

CHACUN SON TOUR

The American people owe the German people an apology

Xymphora

The German people have been justly criticized for their failing to do anything to stop the Holocaust, with Jews disappearing off the streets of Nazi Germany to be killed while the Germans pretended not to notice. It has been one of the mysteries of history how the most civilized people on earth could have allowed the Holocaust to happen with nary a voice of opposition or complaint.

How does this differ from the remarkable lack of opposition in the United States to the war crimes being committed by American troops in Falluja and elsewhere (scroll down at this site; <http://psychoanalystsopposewar.org/ORR.htm> to find most of the links of eyewitness reports of the horrors)? Actually, there is quite a bit of difference. Nazi Germany was a police state, and any opposition or even a hint of opposition would have been met with instant dire consequences. Despite the best efforts of John Ashcroft, **the United States is still not a full-fledged police state (but they are working on it)**. Nazi Germany had a completely controlled media, and any information embarrassing to Hitler's regime was simply not published. Despite the fact that the American media is disgustingly useless, Americans still have full awareness of what is going on in Falluja, largely because the Bush regime is quite proud of it. I once was impolite enough to ask some Germans in Germany who had lived through the Nazi period what they knew at the time about what was going on. They said they were very sorry about what had happened, but, although they had strong hints, they really didn't know. Unless one is certain, what can an individual do in a police state when faced with hints of wrongdoing? Americans have no such excuse. The hypocrisy of Americans complaining about what is going on in Sudan while **American troops are doing much worse in Iraq** is amazing.

Some people think that Americans actually like killing Muslims. I have resisted this notion, but, given the complete lack of opposition to massive war crimes being committed against a largely civilian population for a crime which amounts to being insufficiently deferential to an illegal occupying army, I am changing my mind. The only possible reason which explains the attack on Falluja and the attitude of Americans towards it is that Americans like to see dead Muslims. I think the American people owe the German people an apology. Unimaginable evil can happen anywhere, and with remarkable ease.

< <http://xymphora.blogspot.com/> >

-----oooOOO\$\$\$OOOooo-----

LES GRANDES PANURGIES LYONNAISES

TABLE

Pour la Ville, Gollnisch doit payer «chaire»

Fabrice Arfi

La Ville de Lyon tape du poing sur la table, et fort. Relativement discrète jusqu'à présent sur «l'affaire Gollnisch», l'état-major municipal est monté au créneau, hier, au sortir d'une rencontre avec des associations étudiantes, pour demander l'exclusion définitive du délégué général du Front national (FN) de l'université de Lyon-III, où il enseigne depuis plus de vingt ans.

Selon Jean-Louis Touraine, le premier adjoint de la mairie, les récentes déclarations de Bruno Gollnisch sur les chambres à gaz (20 Minutes du 12 octobre) montrent que Lyon-III «n'est pas encore l'université acceptable que l'on attend». Dans un courrier en date du 25 octobre adressé au ministre de l'Education nationale, François Fillon, le maire socialiste de Lyon, Gérard Collomb, estime que «c'est toute l'image de l'université qui souffre de cette situation».

«On ne peut pas accepter un traitement véniel pour ces agissements. La demi-mesure, un simple blâme ou un passage au piquet pendant un quart d'heure, cela ne suffirait pas», a observé, hier, Jean-Louis Touraine, pour qui «il n'y a pas encore eu l'extirpation du mal qui entache Lyon-III».

L'élue socialiste a également souhaité que la présidence de l'université, qui a suspendu les cours de Bruno Gollnisch pour un mois (lire page 4), engage, à terme, une action pénale contre son enseignant frontiste: «J'espère qu'une université qui est si prompte à poursuivre ses étudiants devant les tribunaux pour des reproches minimes sera aussi rigoureuse avec ses enseignants. Il faut avoir l'assurance que l'avenir de Lyon-III et de Lyon ne soit plus terni par des propos de ce type.»

28 octobre 2004. 20 minutes.

< <http://www.20minutes.fr/journal/lyon/article.php?id=33984> >

QUI SONT LES FASCISTES ?

Gollnisch: les associations étudiantes de Lyon III dénoncent "une décision prise sous pression"

Lyon - Trois associations étudiantes de Lyon III, l'UNEF, l'UEJF et Hippocampe, ont dénoncé "une décision prise sous pression" après l'annonce mercredi de la suspension des cours de Bruno Gollnisch pour un mois à l'université.

"Le président de Lyon III savait que nous envisagions d'organiser une manifestation vendredi à la fac pour demander à ce qu'il soit suspendu", a expliqué Marc Jampy d'Hippocampe. "Il est lamentable que cette suspension intervienne pour des raisons d'ordre public", a ajouté Romain L'Huillier, un des responsables de l'UNEF. "Les motifs invoqués dans le communiqué de Guy Lavorel, président de Lyon III font le jeu de victimisation de Bruno Gollnisch", a estimé pour sa part Yann Benayoun, président de l'UEJF Lyon.

Les trois associations ont été reçues mercredi en fin de matinée par Jean-Louis Touraine, premier adjoint au maire de Lyon, qui avait souhaité leur faire part du soutien de la municipalité. "Nous attendons maintenant une sanction ferme à l'encontre de Bruno Gollnisch. Le nom de l'Université est lié à celui de la ville, nous ne tolérerons pas plus longtemps, que la présence d'enseignants comme Gollnisch entache encore la ville de Lyon", a déclaré Jean-Louis Touraine.

Guy Lavorel, le président de l'université Jean-Moulin Lyon III, a décidé de suspendre les cours de Bruno Gollnisch "pour trente jours" à compter de vendredi prochain. Dans un communiqué publié mercredi matin, il explique avoir pris cette décision "en raison des divers risques de désordre consécutifs à certaines déclarations". Le 11 octobre, le délégué général du FN, lors d'une conférence de presse, avait estimé que "les historiens (avaient) le droit de discuter librement du drame concentrationnaire".

AP 27 octobre 2004.

< <http://fr.news.yahoo.com/041027/5/447r2.html> >

L'AHURI SOULÈVE LE COUVERCLE

Révocation de Bruno Gollnisch: La fac Lyon III poussée dans ses retranchements

Jeudi 28 octobre 2004

La stupeur provoquée par les déclarations de Bruno Gollnisch en faveur des négateurs de l'histoire est loin d'être dissipée à Lyon, et le soutien que lui apporte la direction du Front National, avec notamment la lettre de Le Pen à la présidence du Parlement européen, montre que le parti du détail cultive toujours ses fondamentaux.

Les manifestations de protestation organisées par les associations antiracistes, les étudiants, ont conduit la présidence de l'université Jean Moulin (Lyon III) à suspendre les cours de Bruno Gollnisch pour une durée de un mois. [**en français, on fait l'éლისion: d'un mois.**]

Cette mesurette augure mal de la réunion du conseil de discipline de cette université qui doit se tenir au cours des prochains jours. D'autant que la présidence de la fac Jean Moulin avait tenté, à la suite des propos scandaleux de son professeur de japonais, de se défausser sur le ministère et de lui faire prendre des décisions qui lui incombent. [**en français, on n'écrit pas "d'autant que suivi de l'infinitif."**]

Le Rectorat de l'Académie de Lyon a tenu à rappeler, dans une déclaration exclusive pour *Amnistia.net* datée du mercredi 27 octobre, les responsabilités de chacun dans cette nouvelle affaire de négationnisme touchant les universités de la capitale des Gaules. [**Ce plouc serait bien incapable d'énumérer toutes ces "Gaules". Par ailleurs, évidemment, Lyon n'a jamais été "capitale des Gaules"!**]

Alain Morvan, Recteur et Chancelier des Universités, "considère que la mesure de suspension ne saurait en aucun cas constituer un aboutissement. C'est d'un début qu'il s'agit, qui est loin de vider l'abcès".

En effet, la suspension d'un professeur ne constitue pas une sanction disciplinaire. Il s'agit dans le cas d'espèce d'une simple mesure destinée à préserver la paix civile dans une université troublée par les déclarations scandaleuses d'un professeur qui d'autre part bénéficie d'une adresse de complaisance pour se présenter aux élections. [**Troublée surtout par les trublions gauchofascistes qui ne reconnaissent pas la liberté d'expression des autres.**]

Pour le Recteur, les déclarations de Bruno Gollnisch "mettent en cause les conclusions du procès de Nuremberg (et) contreviennent à l'article 9 de la Loi du 13 juillet 1990 dite Loi Gayssot. Elles contreviennent, de plus, gravement aux valeurs universitaires. Elles appellent donc une sanction exemplaire". [**Ce n'est évidemment pas à un recteur mais à un tribunal d'en juger.**]

Le problème qui est posé au conseil de discipline de l'Université Jean Moulin-Lyon III est simple: un universitaire peut-il impunément contester les vérités historiques à la fois **les mieux établies** [?????] et les plus tragiques? Dans le passé, la solidarité mandarinale est souvent passée avant le respect des principes. Cette fois, la publication du rapport-éteignoir de Henri Rousso, et les braises immédiatement rallumées par Bruno Gollnisch, obligent à une décision conforme aux attentes de tous les républicains.

C'est ce que rappelle avec force le MRAP, par la voix de son président Mouloud Aounit dont la demande de révocation de Bruno Gollnisch vient d'être rendue publique:

«Cela fait un quart de siècle que l'université lyonnaise est le théâtre d'une série de scandales négationnistes, depuis l'affaire Robert Faurisson en 1979 jusqu'aux récentes déclarations de Bruno Gollnisch mettant en doute l'existence des chambres à gaz. Entre temps, on se souvient du doctorat antisémite accordé à Abdelhamid Bdioui, du doctorat annulé de Henri Roques, de l'affaire Notin, des diplômés de troisième cycle octroyés à l'éditeur néo-nazi Jean Plantin, des difficultés à obtenir le **débaptême** de l'Université Alexis Carrel, membre fondateur d'un parti nazi, le PPF, des largesses dispensées au très raciste Institut d'Études Indo Européennes.

«Les résultats du travail de la commission Rousso nommée par le ministre de l'Éducation Nationale sur ces graves dysfonctionnements étaient donc attendus avec intérêt par l'ensemble des associations antiracistes qui n'ont cessé de se mobiliser pour défendre la dignité de l'enseignement supérieur lyonnais.

«Force est de constater que les auteurs de ce rapport ont choisi de préserver l'institution universitaire au prix d'une dangereuse distorsion de la réalité. Pour eux, les scandales à répétition s'expliqueraient par "le hasard des situations et des parcours", et il n'existerait aucune "continuité linéaire" entre ces différentes affaires qui sont jugées comme étant "marginales". Ainsi l'affaire Plantin

devrait son importance aux associations qui se seraient placées dans le "**registre de l'imaginaire**, de l'émotion, de la scandalisation". En fait, les véritables cibles de ce rapport sont les associations antiraciste dans leur ensemble qui se seraient livrées à "des coups médiatiques", "des excès", "des amalgames", auraient utilisé "l'outrance", "la surenchère", "la tactique du harcèlement", secondées dans leur entreprise par quelques journalistes complaisants.

«En conclusion, il est affirmé que la faculté Lyon III n'est pas une "fac facho" et qu'il suffirait d'un geste, d'une parole d'apaisement pour classer 25 ans d'histoire.

«Pour mener sa récente offensive sur le terrain nauséeux du négationnisme, Bruno Gollnisch, professeur à Lyon III, s'est appuyé sur les faiblesses du rapport Rouso.

«Au moment où le conseil de discipline de l'université Lyon III doit se réunir pour réagir à ses propos inacceptables, le MRAP considère que ce n'est pas un geste dont le pays a besoin mais d'un signe fort qui signifierait que l'on n'enterre pas cette suite de scandales mais qu'on a décidé d'y mettre un terme. Cela ne concerne pas que l'université, mais la société toute entière. Ce signe ne peut être que la révocation du protecteur des négationnistes lyonnais, Bruno Gollnisch.»

< http://www.amnistia.net/news/articles/negdoss/revgolln/revgolln_208.htm >

UN DÉNONCIATEUR

Complicité de crime

Alain-Gérard Slama

A la suite de trois affaires de négationnisme mettant en cause des universitaires rattachés à l'Université de Lyon III - Henri Roques en 1985, Bernard Notin en 1990 et Jean Plantin en 1999 -, une commission, présidée par Henry Rouso, **un de nos** meilleurs historiens, avait été saisie. Cette commission vient de remettre son rapport. Elle a mis en évidence des défaillances inacceptables, tout en se refusant, avec raison, à tout amalgame. Lyon III a la réputation d'être de droite, mais Lyon II est de gauche et cela n'a pas empêché un autre négationniste, Robert Faurisson, de s'y produire avec ardeur. L'antisémitisme est aussi d'extrême gauche, il n'est pas inutile de le rappeler. A peine diffusé, le rapport Rouso a soulevé contre lui deux vagues de protestations. L'une, à gauche, lui reproche son indulgence envers Lyon III. Sur l'autre bord, M. Gollnisch, dirigeant du Front national et professeur de civilisation japonaise, a relancé le "débat" sur les chambres à gaz et contesté la neutralité de M. Rouso en raison de sa confession juive. Le président de l'université lyonnaise a aussitôt saisi le ministre de l'Education nationale d'une demande de suspension de M. Gollnisch.

Devant tant d'agitation autour d'une cause entendue, et qui fait contre elle la quasi-unanimité de l'opinion, une question se pose: faut-il sanctionner M. Gollnisch? Les négationnistes invoquent en leur faveur la liberté d'expression et l'indépendance académique pour stigmatiser des réactions qu'ils comparent aux procès en sorcellerie. Ils mettent en parallèle l'opprobre qui les frappe et la récente affaire Louis Chagnon - ce professeur accusé de racisme pour avoir évoqué en classe le rôle de la violence dans la vie de Mahomet. Or les deux situations ne sont nullement comparables. M. Chagnon a usé de sa liberté d'interpréter une réalité incontestable. Les négationnistes s'abritent derrière une **prétendue compétence universitaire pour jeter le doute sur des faits établis**. En niant que les chambres à gaz aient servi à tuer des êtres humains, ils traitent d'imposteurs les milliers de témoins et de proches qui, dès l'origine, ont fait connaître le crime dans son horreur indicible. [**Slama est un gros ignare. Il y a une dizaine de "témoins", tout au plus.**] Ils marquent du sceau d'infamie la parole de persécutés considérés comme intrinsèquement et collectivement coupables de mensonge. On sait que, de Maurice Bardèche à Roger Garaudy, la thèse de l'exploitation par le peuple juif d'un martyr imaginaire a servi d'argument à l'antisionisme radical et qu'elle nourrit la propagande des fondamentalistes du monde arabo-musulman acharnés à vouloir la destruction physique de l'État d'Israël. **Les défenseurs de ces thèses ne sont pas seulement des esprits faux, ce sont des criminels**. Ceux qui, par négligence ou par faiblesse, leur ont accordé un statut scientifique ne méritent aucune indulgence. Peut-être le ministre, qui vient d'être saisi, et les juges seraient-ils moins souvent amenés à intervenir dans les querelles académiques si, au lieu de se défausser sur eux, les hiérarques de l'Université prenaient d'eux-mêmes les responsabilités que leurs titres leur confèrent.

Le Figaro Magazine du 29 octobre 2004.

Slama est de ces ânes multicalques qui trustent les situations dans les médias. Il se prend pour un juge! Un débile, oui!

Le Recteur veut prolonger la suspension de M. Gollnisch

Le recteur de Lyon, Alain Morvan, s'impatiente et met en garde l'université Lyon-III dans l'affaire Gollnisch. Alors que la section disciplinaire de l'université poursuit son instruction sur les déclarations faites par Bruno Gollnisch, numéro deux du Front national et professeur à Lyon-III, à propos du procès de Nuremberg et des chambres à gaz ("Le Monde" du 13 octobre), le recteur a prévenu mardi 23 novembre dans un communiqué qu'il "suivait avec préoccupation une situation dont le temps qui passe n'atténue en rien l'extrême gravité".

Alain Morvan estime qu'il "serait fâcheux que le nécessaire respect des formes conduise à des comportements dilatoires qui risqueraient fort d'être interprétés comme l'expression d'une complaisance troublante vis-à-vis des faits reprochés".

Par ailleurs, le recteur prévient qu'il serait "impensable que l'intéressé dispense de nouveau ses enseignements au terme de la suspension" dont il fait l'objet. Le 29 octobre, Guy Lavorel, le président de Lyon-III, avait décidé de suspendre pour trente jours les cours de Bruno Gollnisch "en raison des divers risques de désordre consécutifs" à cette affaire, précisant que cette mesure n'avait pas valeur de sanction.

Le Monde du 26 novembre 2004

-----oooOOO\$\$\$OOOooo-----

AVANCÉES

Recommandations de la Commission européenne contre le Racisme et l'Intolérance adopté en juin 2004

Les recommandations elles-mêmes comportent des avancées incontestables:

la «haute priorité» qu'il faut donner à l'antisémitisme

la recommandation faite aux États de veiller à ce que la motivation antisémite constitue, dans les législations nationales, une circonstance aggravante aux infractions relevant du droit pénal

la volonté d'inclure, parmi ces délits, non seulement de la négation, mais aussi de la «minimisation grossière» de la Shoah

On relèvera également que, conscient du rôle croissant joué par certaines télévisions satellitaires dans la diffusion massive de l'antisémitisme, l'ECRI recommande **que soit punie la diffusion** non seulement d'écrits, mais aussi «d'images ou d'autres supports» antisémites, et cite à ce propos les chaînes satellitaires. Il recommande également de **sanctionner** non seulement la création ou la direction d'un groupement antisémite, mais aussi le fait de lui apporter une aide financière, de produire pour lui des documents, **et même de les obtenir**. La recommandation est également faite de se doter des moyens de **dissoudre les organisations** antisémites, dont les partis politiques. Ce qui signifie en conséquence que ladite dissolution pourrait toucher également des associations.

On notera aussi que, dans les recommandations consacrées à la pédagogie de la lutte contre l'antisémitisme, l'ECRI recommande «**l'apprentissage de l'histoire du peuple juif** ainsi que de **l'apport positif** des personnes, des communautés et de la culture juive aux sociétés européennes», formulation qui va bien au-delà du simple enseignement du fait religieux juif et de celui de l'histoire des Hébreux.

[On serait très curieux de connaître des "apports positifs", dont on cherche les traces...]

Enfin, la recommandation n'oublie pas de rappeler, particulièrement aux pays d'Europe centrale et orientale, de «**promouvoir l'étude et la recherche sur les massacres** et persécutions systématiques de personnes juives (...) sous les régimes totalitaires après la deuxième guerre mondiale», ce qui désigne, on l'aura compris, les persécutions mises en place par les régimes communistes.

signé: Camus simple flic

< http://www.proche-orient.info/xjournal_racism_der_heure.php3?id_article=28885 >

LA LIKOUDISATION DU MONDE
(CETTE EXPRESSION VIENT DE NAOMI KLEIN)

New bill in US calls for rating countries on treatment of Jews

Washington - US Jewish organizations have hailed final congressional approval of a bill that compels the State Department to create a special office to monitor anti-Semitic abuses around the world and compile annual reports rating countries on their treatment of Jews.

The bill, known as the Global Anti-Semitism Awareness Act, was introduced by Democratic Representative Tom Lantos (...), the only Holocaust survivor in the US Congress, in response to recent acts of anti-Semitism in Europe and the Middle East.

The measure quietly cleared both the Senate and the House of Representatives by agreement and voice vote late last week -- over objections by the State Department.

The department has opposed the bill because it felt it would be seen as giving preferential treatment to Jews over other religious or ethnic groups in human rights reporting.

But last month, it received an angry letter from more than 100 prominent Americans, including former Republican vice presidential nominee Jack Kemp and ex-UN ambassador Jeane Kirkpatrick, saying that US diplomats were "wrong."

"It is the anti-Semites who are singling out Jews, and that is why the fight against anti-Semitism deserves specific, focused attention," the letter said.

Under the legislation, the State Department will have to produce an annual report on anti-Semitism around the world and publish it as part of its annual review of human rights.

Moreover, the bill creates a specific office within the department that would document anti-Semitic abuses and design strategies to combat them. It would be headed by a special envoy to spearhead the worldwide fight against anti-Semitism.

"Considering that anti-Semitism plagues all regions of the world, this special office will ensure that the United States resolutely denounces acts of anti-Semitism across the board, including state-sponsored anti-Semitism in Syria and elsewhere," said Republican Congressman Chris Smith, a co-sponsor of the legislation.

Rafael Medoff, director of the Pennsylvania-based David S. Wyman Institute for Holocaust Studies, praised members of Congress on Monday for their "vision, courage and determination in overcoming the State Department's obstacles and achieving this crucial step in the battle against anti-Semitism."

Joel Schindler, president of the National Council of Soviet Jewry, said Congress "has now provided new avenues" for combating anti-Semitism around the world.

Barbara Balsler, national chairwoman of the Anti-Defamation League, and Abraham Foxman, its national director, said acts of anti-Semitism witnessed over the last two years have underscored the need for greater monitoring of such crimes.

"As more governments take on this responsibility, strong US reporting on anti-Semitism as a human rights and religious freedom issue is vitally important," Balsler and Foxman said.

The measure, which is largely expected to be signed by President George W. Bush State Department document acts of physical violence against Jews, their property, cemeteries and places of worship abroad, as well as local governments' responses to them.

The report will also take note of instances of anti-Jewish propaganda and governments' readiness to promote unbiased school curricula emphasizing tolerance.

Among the attacks that prompted passage of the bill, the sponsors mentioned the burning of a Jewish synagogue in Toulon, France, last March, the desecration of about 50 Jewish gravestones in St. Petersburg, Russia, in February, and the recent claim by former Malaysian prime minister Mahathir Mohamad that Jews "rule the world by proxy."

AFP 12 octobre 2004

ERGOTS SOMME

Un des multiples imbéciles qui se croient permis de juger Chomsky, du haut de leurs ergots, s'est fait moucher par un autre nabot, probablement de la même espèce:

L'affaire Faurisson

James Donald has repeatedly assailed Chomsky for his role in defending the free-speech rights of French Holocaust revisionist Robert Faurisson. His claims evaporate instantly when examined.

Donald has arrayed two main charges against Chomsky. The first runs as follows:

Chomsky refers to Faurisson as a respected scholar, and leads the reader to expect that Faurisson's "research" on the holocaust meets the usual standards of truthfulness and checkability that one expects of scholars.

The source Donald has given for this is as follows:

Chomsky said:

Dr. Robert Faurisson has served as a respected professor of twentieth-century French literature and document criticism for over four years at the University of Lyon-2 in France. Since 1974 he has been conducting extensive historical research into the "Holocaust" question.

This quotation, however, was not written by Chomsky at all. It is the opening passage of a petition for Faurisson's free-speech rights which was signed by hundreds of scholars, including Chomsky. Even aside from that, it obviously doesn't make the claims which Donald attempts to impute to Chomsky.

The second charge against Chomsky concerns his statement, in the 1979 essay "[Some Elementary Comments on the Rights of Freedom of Expression](#)", that he had not seen any evidence that Faurisson was an anti-semite. In UseNet postings, Donald has used these exact terms at least four or five times:

Faurisson not only claims in his writings that there was no mass murder of Jews in Nazi Germany, but also claims that Nazi germany was under grave threat from an international jewish conspiracy.

Faurisson treats the mere fact that someone is a jew or somehow associated with jews as sufficient to discredit their testimony against the Nazis.

Now if Chomsky had said: "Other people reading Faurisson might very likely interpret his works as evidence of anti semitism, but I do not" he would have been speaking truthfully.

But what he said, as usual, is very carefully phrased to grossly mislead the reader, but when interpreted legalistically by his fans, it does not actually constitute an outright lie.

The charge vanishes away upon closer examination. Donald has been repeatedly challenged to produce the alleged passages by Faurisson, which both: (1) are examples of the two anti-semitic attitudes outlined above; and (2) Chomsky even *could* have seen at the time he made the statement that he had not seen such evidence. Donald has never presented anything resembling such evidence, nor has he made any attempt to. When we discover his source, it is easy to guess why. Donald was relying on Werner Cohn's *Partners in Hate*, which is apparently the true source of most of Donald's anti-Chomsky bunk.

When Cohn makes this charge, however, unlike Donald, he attempts to back it up. Checking his references, it is easily seen that all of the Faurisson texts referred to date from 1985 or later. Now, it is obviously dishonest to claim Chomsky was lying because he said he had not seen something that would not be written until five or more years later. Nor is this the only lie which Cohn commits in his book. He claims that Chomsky had the French translation of *PEHR* published by La Vieille Taupe, a small press run by Fascists, neo-Nazis, and Holocaust revisionists, in order to "show solidarity" with them. In fact, the book was published by Albin-Michel, a mainstream commercial publisher.

< <http://www.geocities.com/SoHo/9879/jamesd.html> >

GRANDES OREILLES

Dès 1942, les services de renseignement britanniques décryptent les communications passées entre les camps et le RSHA (QG Sipo-SD à Berlin), bénéficiant ainsi des chiffres des décès énumérés dans les rapports quotidiens: décès pour la plupart de maladie, mais aussi par pendaison et par balles.

A aucun moment il n'est question de décès par gaz: "No references to gassings!", c'est rapporté par un maître de conférence de Cambridge (Pr Hinsley) dans son ouvrage *British Intelligence during the Second World War*, Cambridge University Press, New York 1981, p.673.

Le renseignement militaire allié - notamment US - connaît aussi les camps par ses missions de reconnaissance aérienne photos. Il se trouve que sur pas une seule photo, il n'existe de files de déportés devant les "chambres à gaz" aisément reconnaissables même du ciel... Pourtant elles auraient dû tourner à plein régime à cette époque.

Ces photos peuvent être consultées depuis 1979 aux Archives Nationales de Washington.
< <http://www.air-photo.org/> >

LES DRAGONNADES OUBLIÉES

La Fédération protestante réunit discrètement des religieux et des laïques contre le racisme

Le groupe travaille à «un sursaut» contre «les actes de haine»

Voir *Le Monde*, 2 octobre 2004

Commentaire: Pour en venir au comité anti-raciste créé récemment (voir *Le Monde* du 2 octobre 2004), on peut se faire une idée de leur mentalité en rappelant les propos de l'un de ses membres disant que distribuer les messages du pasteur palestinien luthérien de Bethléhem, Mitri Rahab sur la situation affreuse, matérielle et morale, des chrétiens de Palestine devant aimer leurs ennemis, cela équivalait à provoquer à la haine raciale. Dire la vérité sur un génocide, c'est provoquer à la haine raciale. Ou encore: nous ne voulons pas importer le conflit en Palestine en France.

LETTRE MENSUELLE

SHOA.DE NEWSLETTER - OKTOBER 2004

Der monatliche Newsletter von Shoa.de (ABONNENTEN: 17683)

INHALT

- 1.. Die News des letzten Monats
- 2.. Veranstaltungen/ Links
- 3.. Neue Artikel auf Shoa.de
- 4.. Projektnews
- 5.. Literaturempfehlungen
- 6.. Newsarchiv/ abbestellen/ Emailadresse ändern
- 7.. Impressum

Willkommen,
wir begrüßen Sie zu der aktuellen Ausgabe des Newsletter von Shoa.de und hoffen, Sie finden auch diesen Monat wieder eine Fülle von interessanten Informationen.

Mit freundlichen Grüßen

Ihre Shoa.de Redaktion

<redaktion@shoa.de>

A ne surtout pas confondre avec <shoa.de>! qui a la bonté de nous dédier une page:
< <http://www.shoah.de/shoah/se/H-Leugnung.html> > On y trouve quelques perlouzes qui valent le déplacement.

LES PAYSANS DU DANUBE RÉVISENT À FOND

Butz, Arthur, *Az évszázad csalása* (Der Jahrhundertbetrug)

Christopersen, Thies, *Az Auschwitz-hazugság* (Die Auschwitz-Lüge)

Diwald, Helmut, *A németek története. A végs megoldás* (Die Geschichte der Deutschen. Die Endlösung)

Faurisson, Robert, *Az auschwitz gázkamrák tanúi* (Die Zeugen der Gaskammern von Auschwitz)

Finkelstein, Norman, *A Holocaust-ipar* (Die Holocaust-Industrie)

Gauss, Ernst (Hg.), *Jelenkorunk történetének alapjai* (Grundlagen zur Zeitgeschichte)

Graf, Jürgen, *Holocaust a mérlegen* (Der Holocaust auf dem Prüfstand)

Graf, Jürgen, *A holocaust teteseinek és szemtanúinak vallomásai* (Tätergeständnisse und Augenzeugen des Holocaust)
Harwood, Richard, *Valóban hat millióan haltak meg?* (Starben wirklich Sechs Millionen?)
Kammerer, Rüdiger, *A Rudolf-tanulmány* (Das Rudolf-Gutachten)
Kardel, Hennecke, *Adolf Hitler, Izrael megalapítója* (Begründer Israels)
Laternser, Hans *A másik oldal az Auschwitz-perben* (Die andere Seite im Auschwitz-Prozeß)
Lenz, Vera M. *Auschwitz és az Auschwitz-hazugság* (Auschwitz und die Auschwitz-Lüge)
Nicosia, Francis R. , *Hitler és a cionizmus* (Hitler und der Zionismus)
O'Keefe, Theodore J. , *A lágerrek felszabadítása - tények a hazugságokkal szemben* (Die „Befreiung der Lager“ - Fakten gegen Lügen)
Porter, Carlos, *Nem bñös Nürnbergben* (Nicht schuldig in Nürnberg)
Rassinier, Paul, *Európa zsidóinak drámája* (Das Drama der Juden Europas)
Rassinier, Paul, *Mi az igazság* (Was ist Wahrheit)
Rassinier, Paul, *Odüsszeusz hazugsága* (Die Lüge des Odysseus)
Roques, Henri, *Kurt Gerstein "vallomásai"* (Die „Geständnisse“ des Kurt Gerstein)
Roques, Henry , *Günter Deckert. Aki nem üvöltött a farkasokkal* (Günter Deckert. Der nicht mit den Wölfen heulte)
Sanning, Walter, *A kelet-európai zsidóság feloldódása* (Die Auflösung des osteuropäischen Judentums)
Shahak, Israel, *Zsidó történelem, zsidó vallás* (Jüdische Geschichte, Jüdische Religion)
Stäglich, Wilhelm, *Az Auschwitz-mítosz* (Der Auschwitz – Mythos)
Steffen, Werner, *A második babiloni fogság* (Die Zweite Babylonische Gefangenschaft)
Walendy, Udo, *Igazságot Németországnak* (Wahrheit für Deutschland)
Weckert, Ingird, *Tzjelek* (Feuerzeichen)

Az aláhúzott mvek az interneten megtekinthetk, illetve letölthetk. Az elterjedt elitével szemben nem tilos ezeket a könyveket személyes használatra (tanulmányozásra) megvásárolni, illetve birtokolni. Ha könyvesboltjában nem tudja ezeket a mveket beszerezni, valószínűleg itt megrendelheti:

< http://forum.tv2.hu/index.php?type=valasz&msg_id=527839&FORUM_ID=1&topic_id=4116&next=0 >

ÇA INTÉRESSE LES CARNETS TCHÈQUES

Faurisson záleítost

V 1979, Robert Faurisson, francouzsk profesor, napsal knihu prohaovat, e Naziss neml plynové komory, nepokusil se o **genocide** id (nebo njaké jiné skupiny), a to “mtus” plynové komory byly pedloené podvodníky sionisty pro vhodu stavu Izraele a ke kod **Germanss** a **Palestinci**. (Hitchens, 1985) *Chór a Kasandra*.

Serge Thion, liberální socialistick uenec se záznamem opozice vi vem formám totalitarianismu, ádal o Chomsky podepsat petici navtvoovat pravomoci pojistit Roberta Faurisson je “bezpeí a volné cviení jeho zákonné úpravy.” (Faurisson byl zmlácen studenty, pak visel z uení jeho univerzitou na základ e univerzita nemohla zajistit jeho bezpeí. Pozdji on byl nabit u soudu se “falzifikací historie”.) zuivost brzy vyvstávala pes formulaci petice, kter se odkazoval na Faurisson je “rozsáhl historick vzkum” a se zmínil o jeho závrech jak “nálezech”. Chomsky kritici vidli toto jako obrana Faurisson názor a ne pouze jeho práva íct je. Na odpov, Chomsky napsal esej opravovan *Nkteré základní komentáe o právech svobody projevu*, kter rozdílil hlavn se svobodou ídit a vydávat nepopulární vzkum. To také íkalo, e on nenael dkaz antisemitismu v dílech Faurisson je práce, kterou on ml zhodnocená. Chomsky píe:

“Faurisson závry jsou diametráln protilehlé k pohledm, které já drím a asto vyjadovali v tisku (například, podle mého názoru *Mír na Stedním Vchod?*, kde já popisují **Úplnou zkázu** jak “nejfantastitjí vbuch kolektivní duevní choroby v lidské historii”). Ale to je základní ta svoboda vrazu (vetn akademické svobody) nemá bt omezená na pohledy na kterého jeden schválí, a e to je pesn v pípad pohled, které jsou tém veobecn opovrhl a odsoudil to toto prav muset bt nejvíce rázn obhajoval. To je snadné dost bránit ty kdo potebovat ádnou obranu nebo zapojit se jednomysln (a asto oprávn) zavření poruení obanskch práv njakmi oficiálními nepáteli. [1]

Chomsky dal povolení pro tento esej bt uit na njak úel. Faurisson pak pouíval to jako pedmluvu pro knihu, bez Chomsky znalostí. Pozdji Chomsky ádal to Faurisson pestane pouívat to, ale ta ádost byla odmítnuta.

Chomsky také komentoval rozdíl mezi souhlasem s historickými fakty (v tomto případě, existence plynových komor, popel Faurisson) a postoj vůči jistým lidem (nenávidí je, antisemitismus, pravděpodobně také drel Faurisson):

“Já vidím žádná antisemitská zapletení do popení existence plynových komor nebo rovnám popení úplné zkázy. Ani by tam byl antisemitské implikace, na se, v tvrzení, e úplná zkáza (zda jeden ví, e to se konalo nebo ne) je využíván, zlomyslně tak, obhájci pro izraelské potlačování a násilí. Já vidím žádnou nářku na antisemitská zapletení do Faurisson práce” (citoval v *Noam Chomsky hledání pravdy*).

Chomsky spisy zaehly velkou zivost. Mnoho lidí si myslelo, e Faurisson sdlení byla archetype antisemitismu, a e logické závěr Chomsky sdlení by byl e nacismus nebyl anti-semitic. Hlavní argument pro toto je e deniers úplné zkázy nejsou zaujaté pravdou, ale “motivovan rasismem, extrémizmus, a jedovat antisemitismus” (Deborah Lipstadt, v *Rozmřech*, urnál ADL).

V *Jeho právu íkat to*, publikoval v *Národu*, Chomsky státy: “to zdá se ke mně nco skandálu e to je dokonce *nutné* debatovat o tyto problémy dv století po Voltaireovi bránila právo svobody projevu pro pohledy, které on nenávidl. To je chudá sluba pro vzpomínku na obti úplné zkázy pjmout centrální doktrínu jejich vrah.” [1] jeho argument zdrazil pojmovou odlinost mezitím *souhlasit s nkm má názor a bránit jeho právo íkat to*. Insofar jako druhé lan ne implikovat bval, odsoudit censorship by neml bt pochopen jako zastávání cenzurovaného názoru.

< http://wikipedia.infostar.cz/n/no/noam_chomsky.html >

OH NON! LULU

Pearl Harbor Revisionism

One of the difficulties in discussing the issues related to Pearl Harbor is the recent hijacking of the word "revisionism" by certain groups, particularly the Holocaust deniers. These groups seek to bend history to their own ends, and as such have sullied a perfectly legitimate word in historical scholarship.

Pearl Harbor revisionism is historical scholarship which disputes the official Administration judgement that the unreadiness of US forces when the Japanese attacked Pearl Harbor on December 7, 1941 was solely the fault of the local commanders in Hawaii, Admiral Kimmel and his colleague in the Army, General Walter C. Short. Pearl Harbor revisionism comes in two major forms, the First Order and the Second Order.

First Order revisionism holds President Franklin D. Roosevelt personally responsible for the debacle at Pearl Harbor and regards him as having used the incident as a means to get the United States involved in the War and subsequently used the Hawaiian commanders as scapegoats to shift public attention away from the activities of the Administration.

First Order revisionism has two sub-forms, the strong form and the weak form.

Strong form First Order revisionism holds that Roosevelt specifically planned to bring about an attack on Pearl Harbor itself. According to this theory, Roosevelt deliberately left the Hawaiian commanders in an untenable position while he backed the Japanese into making an attack, then withheld the information on the pending attack from the Hawaiian commanders so that they would be left helpless.

Weak form First Order revisionism holds that Roosevelt was trying to set up some sort of incident, perhaps an attack on a single ship (like the Gulf of Tonkin Incident in Vietnam, which the Johnson Administration used to escalate US activity in that fiasco), but got more than he bargained for. Embarrassed, he scapegoated the Hawaiian commanders to cover his own mistakes.

Second Order revisionism blames mismanagement by the Administration rather than personal malice on Roosevelt's part for the lack of warning prior to the attack. Roosevelt's primary moral fault lay in his mishandling of things afterward to cover the Administration's act by fixing the blame on the Hawaiian commanders.

Some Second Order revisionists believe that the Administration's mismanagement was systematic and that no specific person should bear the preponderance of the blame. More recent Second Order revisionists, including Edward Beach, have focussed blame on Admiral Richmond Kelly Turner, whose tyrannical and overbearing behavior (the so-called "Mutiny on the Second Deck") prevented vital intelligence data from flowing to Hawaii.

During the War, national security interests prevented a thorough investigation of the issue. After the War was over, a new complication had entered the scene because President Roosevelt had died in the meantime. Because of this, the question of responsibility for Pearl Harbor became intricately intermeshed with Roosevelt's posthumous reputation.

Many people came to feel that attempts to suggest that Roosevelt was in part responsible for the debacle at Pearl Harbor were slanders on his reputation rather than the sort of legitimate criticism that all leaders should be subject to. Thus emotional issues overshadowed historical ones and the Hawaiian commanders found themselves stymied in their efforts to clear their names in their own lifetimes. Their descendants have continued the fight to this day, with only partial success.

Last updated September 14, 2001.

<http://www.geocities.com/Athens/3682/phrevisionism.html> >

PETITE REMARQUE ACIDULÉE

Revisionists are historians.

Once you keep that in mind you should ask yourself how many historians ever won any battle for freedom. Jews generally do not like them but Jews don't like Saddam either. That doesn't mean that we should have breakfast with Saddam. Revisionist minds are cemented to the past, that is, over-the-hill salami. The turmoil we are in is fastened to the present and pointed to the future.

Haven't you noticed that revisionists are always shouting "victory"? When they get great press coverage, they claim they have "won". When the press exercises totally silence, they also claim they have "won". Perhaps they should sell stock and we could all become rich on their never losing.

Ça vient d'Eric Thompson, ultra-nazebroque US!

< <http://www.faem.com/> >

LA SOUPE EST MAIGRE

L.A. Holocaust museum wanders as it tries to remain in business by Tom Tugend

Los Angeles, June 1 - A Holocaust museum here is fighting for its survival. The **Los Angeles Museum of the Holocaust**, dubbed "The Wandering Jew" of the Jewish community by one survivor, has lost one rented home and found interim shelter in another, but a permanent home of its own yet remains beyond its reach. The museum is led by a physician who insists that the institution fulfills a need in Los Angeles and in Holocaust education.

But the museum faces tough odds. It is not far from another Holocaust museum of sorts, the high-profile Simon Wiesenthal Center-Museum of Tolerance; it is losing financial backing from the local Jewish federation, and it is experiencing declining involvement by the Holocaust survivors who founded it.

There are some hopeful signs. The museum's executive director, Rachel Jagoda, recently received a \$100,000 check from the Annenberg Foundation and smaller sums from three other foundations and a German bank. Best of all, a Holocaust survivor who asked to remain anonymous made a \$3 million pledge as the building block for a permanent museum. It is the dream of Jagoda and the museum's chairman, Dr. Gary Schiller, that the structure might rise on city-owned land in Pan Pacific Park, next to the Los Angeles Holocaust Monument.

Early this year, the Los Angeles Museum of the Holocaust's landlord announced that he was converting the museum building to condos, and he evicted the tenants. Left homeless, the museum was forced to close its doors on March 1 and to put its exhibits into storage. After much frantic scrambling, the museum signed a lease to take over the street floor of the ORT Building next to the federation headquarters. The redesigned museum is expected to open there this summer. Over the past few years, as annual federation support for the museum dropped from \$189,000 to \$120,000 to the current \$60,000, the federation's relationship with the museum soured.

Now, facing annual expenses of \$400,000 for operations, rent and a three-person staff, the museum leadership has its work cut out for it. Schiller pins some of his hopes on the Hollywood community, with whom he is planning a major fund-raiser. But the museum's support from survivors,

its original base, continues to decline. Except for the \$3 million pledge, "they haven't stepped up to the plate," Jagoda said.

A more fundamental question is whether support for the Holocaust museum is money well spent at a time when giving to Jewish communal institutions in Los Angeles is flat and charitable demands in Israel and at home are rising. Schiller says it is. The 40-year old hematologist and oncologist at the UCLA Medical Center, and a noted researcher in leukemia and bone marrow transplants, draws on his own practice for an analogy.

"I am frequently asked why we should spend money to save the life of a 60-year old cancer patient when there are millions of kids who haven't been vaccinated," he said. "I answer that it's not one or the other. We have the financial resources to do both."

Nor does Schiller believe that the Wiesenthal Center obviates the need for a community Holocaust museum. "The Wiesenthal Center and its Museum of Tolerance are nonsectarian and deal with universal discrimination and genocides," he said. "We are focused purely on the Holocaust, we have strong relationships with schools and colleges, and we reach out to parts of Los Angeles nobody else reaches."

The museum had its beginning in 1961, when a group of survivors donated artifacts from their concentration camp experiences and founded what was then known as the Los Angeles Martyrs Memorial and Museum of the Holocaust. First housed in the Jewish federation building, the museum gradually grew and eventually moved out in the late 1990s after an earthquake damaged the federation building. Having moved to Museum Row on Los Angeles' Wilshire Boulevard, the museum staged a number of well-received displays, most recently an exhibit on the Nazi persecution of homosexuals, which attracted 5,000 visitors.

Jewish Telegraphic Agency

<

http://www.jta.org/page_view_story.asp?strwebhead=L%2EA%2E+Holocaust+museum+struggles+for+survival&intcategoryid=4

>

KINOS

Synopsis

This documentary on the liberation of the German concentration camps in 1945 was assembled in London that year, but never shown until FRONTLINE first broadcast it - 40 years later - in May of 1985. Five of the film's six reels had survived in a 55-minute fine-cut print without titles or credits. (The quality of the print reflects the fact that the negative was lost and it was made from a nitrate positive cutting copy, the equivalent of a work-print today.)

In 1952 the five reels, together with an undated, unsigned typed narration which closely matched the edited film, were transferred from the British War Office film vaults to London's Imperial War Museum. The Museum gave the film the title "Memory of the Camps."

At the time the film was transferred to the Museum, a shot list, dated May 7, 1946, suggested that the missing sixth reel comprised Russian film of the liberation of Auschwitz and Maidanek. But this reel had been left in Moscow in the hands of the Russian cameramen who shot it.

What is the history of this film?

"F3080" was the name given to a project to compile a documentary film on German atrocities. The project originated in February 1945 in the **Psychological Warfare Division** of SHAEF (Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force). It was there that Sidney Bernstein, chief of PWD's Film Section, began preparations for producing a film using material shot by the service and newsreel cameramen accompanying the British, American, and Russian armies.

As the Allied forces advanced in the final weeks leading up to the German surrender, cameramen of the British Army Film Unit and of the American Army Pictorial Service began to make **a systematic record of the newly liberated concentration camps**. By early May 1945, the British Ministry of Information and the American Office of War Information began collaborating on the collation and rough-cutting of the film material.

Why was it made?

It was made to document unflinchingly the conditions of the death camps and **show this to the German population**. It was proposed that the filmmakers make three separate versions, one for showing to Germans in Germany, the second to German prisoners of war, and the third to "audiences, perhaps specialised, in neutral, liberated and allied territories."

As defined by Bernstein, the object was **to shake and humiliate the Germans** and prove to them beyond any possible challenge that these German crimes against humanity were committed and that the German people--and not just the Nazis and SS--bore responsibility.

Why was the film never released?

An incomplete file in the British Public Record Office chronicles delays and difficulties in the film project from February to July 1945. Progress was held up by the Army Pictorial Service's slowness in providing the British with duplicates of American material, by bottlenecks in the London film laboratories and, by the search for an editing machine.

By June 1945, impatience grew between the British and American partners. London still had not appointed a director, producer or writer and the Americans suggested that **Billy Wilder** complete the film in Munich. The project was also slowed down by the British determination to build a quasi-legal case proving German guilt and authenticating the evidence beyond any possibility of future denial.

Finally, on July 9, 1945, the Americans withdrew from the film. This came just a few days before the dissolution of the Psychological Warfare Division and SHAEF. The project now was the responsibility of the British Ministry of Information which quickly assembled a production team.

Although there was a flurry of activity in July, the film was still unfinished in September of 1945. By then, the **new post-war climate interfered with the film's** completion and release.

The British military command who screened the film-in-progress felt the need for a more congenial approach to improving Anglo-German relations. Their local military authorities in the liberated territories were arguing that the priority was to rally Germans out of their apathy. A film that would instill a collective guilt on the German population would only increase the chaos and demoralization.

Another factor should be noted regarding the shelving of the film: there already were Allied films on German atrocities. The Americans had Billy Wilder direct their concentration camp film "Die Todesmuhlen" which was released in the American zone in January 1946. And, a large amount of the material used in the Wilder two-reeler as well as in "Memory of the Camps" had already been exhibited to German audiences in the joint Anglo-American newsreel "Welt im Film" No. 5 released on June 15, 1945.

Why was there no mention of Germany's policy to eliminate Europe's Jewish population?

The film was assembled in London within a few months after the Allied liberation and thus reflects what, at the time, the filmmakers knew. They had not yet grasped the full scale of Hitler's Final Solution for Europe's Jews.

Another factor in this omission was the tactics of propaganda. A principle of war propaganda was to make its target identify with the victims. Thus, the film's aim was to universalize Hitler's victims; they would be defined by their humanity and innocence, **and not by race or religion**. The film's narration mentions men, women and children "from every European nationality."

A revealing 1941 British Ministry of Information guideline advised war propagandists that to make the Nazi evil credible, they must deal with "the treatment of indisputably innocent people, not with violent political opponents and **not with Jews.**" [*That sureley means that Jews were not considered as "innocent"...*]

What was Alfred Hitchcock's role?

Sidney Bernstein, the film's director, persuaded his friend **Alfred Hitchcock** to leave Hollywood and come to England to collaborate for several weeks in the making of the film. Hitchcock arrived in late June, after the Belsen material (the first three reels of the film) had been assembled. He left in late July, two months before work on the film appears to have stopped. According to Bernstein, Hitchcock would not take a fee for his work.

Hitchcock is credited as "treatment advisor." He acted as a consultant in organizing the footage, along with writers Colin Wills and Richard Crossman (both of the *London News Chronicle*) and editors Peter Tanner and Stewart MacAllister.

In an interview before he died, Lord Sidney Bernstein explained that Hitchcock's contribution was to help shape the way the material was presented. "He took a circle round each concentration camp as it were on a map, different villages, different places and the numbers of people--so they must have known about it... Otherwise you could show a concentration camp, as you see them now, and it could be anywhere, miles away from humanity. He brought that into the film."

Another known contribution was Hitchcock's including the wide establishing shots which support the documentary feel of the film and showed that the events seen could not have been staged. According to Peter Tanner, one of the film's editors, Hitchcock's concern was that "we should try to

prevent people thinking that any of this was faked... so Hitch was very careful to try to get material which could not possibly be seen to be faked in any way." [*On sait que ces éléments retravaillés par la propagande de guerre britannique ont trouvé place, et même la place centrale, dans Nuit et brouillard, le film d'Alain Resnais écrit par Jean Cayrol (1955). Le film est fait en sorte que les conducteurs de bulldozers qui emplissent les fosses communes à Belsen, où sévissait le typhus, sont présentés comme des Allemands alors qu'en réalité ils sont anglais...]*

What did FRONTLINE do with the film?

FRONTLINE acquired "F3080" in 1985 and commissioned the late actor Trevor Howard to record the original typed narration script.

FRONTLINE broadcast the film just as it was found in the Museum's archives, unedited, with the missing sound tracks, and with the title given to it by the Imperial War Museum -- "Memory of the Camps."

The first broadcast was on May 7, 1985 to mark the fortieth anniversary of the liberation of the Nazi death camps.

Bibliography:

"The Fate of F3080" by Elizabeth Sussex, "Sight and Sound," British Film Institute, April 1984. (This is a well-researched article on the film's history and the contributions of all involved. The author drew on her access to Lord Sidney Bernstein's files. Quotes in this web site summary are from her article.)

"Films for liberated territories. Investigation of War Atrocities. Factual Film Report on German Concentration Camps." File INF 1/636 (F3080) in Public Record Office.

"Todesmuhlen" Brewster S. Chamberlin in *Vierteljahrsheft fur Zeitgeschichte*, pp 420-436, Heft 3, 1981.

"Portrait of an Invisible Man. The Working Life of Stewart McAllister, Film Editor" Dai Vaughan, British Film Institute, 1983.

Der Fruhling war es wert. Erinnerungen Hanus Burger, C. Bertelsmann Verlag, 1977.

< <http://www.pbs.org/wgbh/pages/frontline/camp/> >

Voir l'étude de Wulf Kansteiner (SUNY Binghamton, près de New-York): *History of the Screen and the Book: The Reinvention of the Holocaust in the Television and Historiography of the Federal Republic of Germany*

< <http://aaargh-international.org/fran/livres/HoloTV.pdf> >

SHOAH BUSINESS SCHOOL

Peut-on encore enseigner la Shoah ?

Une enquête réalisée dans l'académie de Versailles sur les difficultés liées à la pédagogie des sujets «sensibles» – la Shoah et les guerres de décolonisation – permet d'aborder sans œillères le débat sur la situation dans les établissements scolaires.

par **Benoît Falaize**

Professeur d'histoire à l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Versailles.

Comment aborder des cours concernant des sujets **très sensibles** de l'histoire du XXe siècle, que beaucoup d'enseignants perçoivent comme n'étant pas «comme les autres», en conciliant travail historique **et prise en compte de la mémoire** ? Cette question, les professeurs se la posent tout particulièrement sur deux sujets: l'extermination des juifs d'Europe et la guerre d'Algérie, objets d'une enquête menée depuis 2000 au sein de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP).

La juxtaposition de ces deux sujets ne relève évidemment pas d'une concurrence des mémoires, qui serait **moralement** et scolairement inacceptable. Elle fait écho à des problématiques pédagogiques communes: comment évoquer les événements en faisant dialoguer mémoire et histoire ? Comment sensibiliser les élèves, sans réduire le cours à un exercice de **déploration** ? Comment

¹ Lire Laurence Corbel, Jean-Pierre Costet, Benoît Falaize, Alexandre Méricskay, Krystel Mut, «Entre mémoire et savoir, l'enseignement de la Shoah et des guerres de décolonisation», INRP, Paris, 2003.

respecter le caractère unique de l'événement en l'inscrivant dans l'histoire européenne, sans le banaliser? Comment éviter aussi la sacralisation, qui évacue la politique et l'histoire? Quelle pédagogie pour une tâche si difficile² ?

Ces questions se posent désormais dans un **contexte tendu**. La naissance de la seconde Intifada, les attentats du 11 septembre 2001, la guerre en Irak, mais aussi les débats médiatiques et historiques autour de la guerre d'Algérie ont accompagné l'enquête, donnant à son développement des directions très en prise avec l'actualité. L'enseignement du XX^e siècle pose un nombre incalculable de questions et **entraîne des difficultés pédagogiques très nombreuses** imposant à chaque professeur, sur l'extermination des juifs et la guerre d'Algérie, plus que pour aucun autre cours, de penser en amont l'approche de la leçon et de prévoir ses modalités pratiques d'enseignement.

Quels résultats offre cette enquête? La dimension civique est omniprésente dans les cours sur l'extermination des juifs d'Europe, événement **pensé comme le véritable paradigme de la souffrance** et comme exact envers des droits de la personne. Il s'agit d'une obligation morale, pédagogique et mémorielle: rendre compte de l'irréversible et de l'horreur des camps.

Les réactions des élèves sont à la fois attendues, anticipées et craintes. Sur l'extermination des juifs, l'émotion des élèves est une des attentes explicites des enseignants, toutes disciplines et tous niveaux confondus. Les professeurs ont le sentiment d'avoir échoué si le cours ne suscite que peu de réactions ou si les élèves n'en saisissent pas les enjeux et le caractère singulier. **En revanche, sur la guerre d'Algérie, l'émotion peut être redoutée**: «J'ai le sentiment que certains élèves, notamment des élèves maghrébins, sont hostiles à la France et ont pour souci de ne surtout pas être français. Donc j'essaie de faire mon cours sans non plus renforcer leur hostilité à l'égard de la France. Il y a des documents pour lesquels je me pose la question, si je dois ou non les présenter. Notamment sur la torture en Algérie (...). Je me méfie des sentiments ou de l'émotion».

C'est souvent par rapport au «public» que les enseignants se situent pour dire leur crainte d'aborder tel ou tel sujet: «Il y a énormément de personnes étrangères et de confession musulmane qui ont tendance parfois à rattacher cette question-là à des problèmes politiques actuels et qui ne comprennent pas forcément l'aspect universel de cette question.» Certains professeurs sont très explicites: il y a une résistance des élèves due à «une mise en relation qu'ils font entre la Shoah et l'actualité au Proche-Orient. Pour ces élèves-là, qui sont plutôt d'origine maghrébine, il y a un problème, parce que **l'on a trop tendance, selon eux, à parler des juifs et pas assez des musulmans**.»

Les réactions des élèves sont toujours observées avec attention. «Je surveille du coin de l'œil la réaction de "mes beurs" pour voir si le fait que les juifs aient été les principales victimes de la Shoah... pour voir s'ils ont un ressenti particulier à l'égard du problème palestinien, par exemple. (...) En fait, non, non.» Parfois, l'élève, par sa seule présence, peut devenir l'objet d'une cristallisation d'attentes dont on ne parvient pas à savoir précisément ce qu'elle comporte de justifiée ou non: «J'ai un élève d'origine marocaine qui friserait le racisme par rapport aux juifs. Il ne s'est jamais rien passé, mais je sens parfois dans son regard, par sa manière de réagir, par des petits sourires, lorsque je parle de ce problème-là, des juifs, je sens qu'il y a un racisme latent.» [**Notons que ce "racisme" de l'œil en coin et du petit sourire n'est pas encore puni par le code pénal nouvelle manière, mais que cela ne saurait tarder...**] Cette surveillance de soi et des autres ne renvoie pas nécessairement à des réactions que l'enseignant a vécues lui-même. «J'avais beaucoup de juifs dans ma classe cette année, je faisais beaucoup plus attention au vocabulaire utilisé.» «Quand ils sont concernés par leur origine, ils réagissent assez bien, enfin ils réagissent de façon visible, évidente.»

L'attention est portée sur des élèves dont on parle avec des catégories hésitantes. Un flou lexical et sans doute sémantique est à l'œuvre: «immigrés», «Maghrébins», «élèves arabes», «élèves musulmans», «élèves d'origine arabe», «élèves d'origine maghrébine», «enfants de la seconde génération»... Ce flou et le nombre de désignations différentes, parfois au sein du même entretien, montrent la difficulté qu'ont la plupart des professeurs à désigner ces enfants majoritairement français, «ces immigrés qui ne sont pas, en dépit de cette désignation, des immigrés comme les autres, c'est-à-dire des étrangers au sens plein du terme».

Au sujet de la guerre d'Algérie, une revendication à la fois identitaire et générationnelle semble se jouer. Au professeur plus enclin à l'émotion sur le génocide juif, les élèves répondent par une attente très forte dans le cours ou le moment consacré à la guerre d'Algérie: «Non, là, sur la Shoah, ce ne sont pas des cours comme les autres, ce n'est pas possible. Je suis beaucoup plus, comment dire... dépassionnée, sur la guerre d'Algérie. Même si, en même temps, là, c'est plutôt la passion des autres

² Sur cette question, Sophie Ernst/Emma Shnur, «Pédagogiser la Shoah?», *Le Télémaque*, Caen, n° 9, février 1997, et «La pédagogie de la Shoah», dans le dossier «Se souvenir, enseigner, transmettre», *Le Débat*, Paris, n° 96, septembre-octobre 1997.

³ Toutes les citations qui suivent sont extraites d'entretiens avec des enseignants réalisés au cours de l'enquête.

⁴ Abdelmalek Sayad, *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Paris, 1999.

que je vais rencontrer. C'est la passion de mes élèves que je rencontre. Finalement, pour moi, je suis plus dans un rapport... confrontée à une passion très forte en face. Alors que, **pour la Shoah, chez moi, la passion vient toute seule.**»

Ici, deux regards semblent se défier. Pour le professeur, c'est l'extermination, là où, pour les élèves, c'est l'Algérie et la lutte d'indépendance. «On a, dans notre collège, un tiers d'enfants maghrébins. Jusqu'au moment où on aborde les chapitres concernant les guerres de décolonisation, ils ne sont pas trop intéressés par la question. Mais lorsqu'on aborde la guerre d'Algérie, là ils se sentent intéressés. Ils s'identifient même si leurs parents sont marocains, tunisiens, ils s'identifient aux combattants du Front de libération nationale (FLN).» «C'est, dit un autre enseignant, leur page d'héroïsme. »

Eviter la concurrence des mémoires

Certains élèves peuvent ressentir ce très fort investissement professoral au sujet de l'extermination comme une forme d'injustice. Mais, la plupart du temps, s'exprime une incompréhension, souvent formulée de manière naïve par les élèves: «L'année dernière, j'avais une élève, au moment où on travaillait sur le 11 septembre, qui m'avait dit qu'elle était vraiment partagée, parce qu'elle voyait ce qu'on disait en cours sur Primo Levi, donc d'un côté elle se sentait touchée et troublée par ce qu'elle apprenait, et en même temps elle regardait les informations sur Al-Jazira, elle comprenait ce que disaient les Palestiniens, et donc elle se sentait vraiment déchirée. Elle ne savait vraiment plus quoi penser.»

La réception des cours sur l'extermination des juifs pose bien sûr la question d'une résurgence antisémite, dont les recherches à venir devront préciser avec rigueur l'exacte ampleur, mais elle permet aussi de réfléchir sur les pratiques scolaires. Parfois, **la volonté et l'investissement des professeurs sur cette question d'histoire peuvent être mal interprétés**, de sorte que les élèves peuvent être amenés à ressentir ce qui est décrit comme un effet de saturation, risque que pointait déjà Annette Wieworka⁵ autour des années 1980 ou, plus récemment, Rony Braumann⁶, quant à la victimisation récurrente, médiatique, sociale et scolaire du peuple juif.

«Les élèves sont sensibilisés. Ils savent bien – enfin, c'est un peu bizarre ce que je vais dire, mais c'est comme cela que je l'ai vu et que je le vois dans les copies –, ils savent bien que, par exemple, le génocide est un exemple inattaquable et que les professeurs disent cela, que le génocide, c'est LE scandale (...). c'est de l'ordre du discours qu'il faut tenir. Je ne dis pas que cela ne soit pas sincère, mais on sent bien que c'est ce qu'il faut servir en tous les cas.»

Ici, l'adhésion est crainte en tant qu'elle viderait de sa substance l'ensemble du cours. Beaucoup d'entretiens aussi font référence à des phénomènes de **«ras-le-bol» des élèves** en raison de ce qu'ils dénoncent comme une insistance récurrente et systématique sur l'extermination. «Il y a comme une saturation des élèves par rapport aux films qu'ils ont déjà vus.» «Des réactions de lassitude, oui, ils ont l'impression, observe un autre enseignant, qu'il s'agit de sujets particulièrement rebattus (...), ils en ont assez qu'on leur parle de ça (...). Cela fait partie, pour eux, des poncifs de la scolarité. La question sur laquelle il faut s'émouvoir.» Cela fonctionne comme un écrasement de la référence, **l'inverse de l'effet envisagé.**

Pourtant, l'enquête a montré que, même si se manifestent des tensions et des difficultés qu'il serait naïf de nier, l'enseignement de l'extermination des juifs d'Europe peut être fait en classe, avec efficacité, y compris en zone d'éducation prioritaire (ZEP), dans l'étendue de sa mission éducative. Cette dernière est d'autant plus réussie qu'elle n'ignore pas l'histoire coloniale et la prise en compte d'autres mémoires, non dans le cadre d'une concurrence mémorielle, mais dans la juste prise en compte, au cours de l'année, de chacun des sujets constituant les pages vives de l'histoire nationale du XX^e siècle.

Reste que **la colonisation** est sans doute ce passé qui ne passe toujours pas. Elle **constitue l'impensé de la classe**, à la fois dans les contenus et dans la façon dont élèves et professeurs s'évaluent, se perçoivent, même inconsciemment. Cette prise en compte de l'histoire coloniale et de l'immigration ne peut exclure une attention aux élèves et à leurs réactions toujours vigilante, accompagnée d'une fermeté sans faille sur l'antisémitisme. C'est cette vigilance qui permet de prendre en compte l'actualité, et surtout de déjouer les simplifications, les abus de langage, afin de donner à tous les élèves la capacité d'exercer un regard critique sur le monde et son histoire.

Le Monde diplomatique de mai 2004

< <http://www.monde-diplomatique.fr/2004/05/FALAIZE/11188> >

⁵ «L'enseignement de la Shoah: comment les manuels scolaires présentent-ils l'extermination des juifs pendant la seconde guerre mondiale ?», table ronde organisée par le Centre de documentation juive contemporaine (CDJC) et l'Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG) régionale de Paris, Paris, 1983.

⁶ Émission «Ripostes», «La France est-elle antisémite ?», Arte, 22 février 2004.

L'AVENIR DE LA CYBÉRIE

CENSURE

Censure à l'égard d'hyperliens figurant sur un site qui dénonce la censure

Sandrine Rouja

"Quelle responsabilité pour le créateur d'un site ayant inséré des hyperliens pointant vers des contenus illicites ?" C'est à cette question - déjà posée en France par *Le Forum des droits sur l'internet* (FDI) dans sa recommandation du 23 octobre 2003 - qu'a répondu une Cour allemande de Stuttgart, le 7 octobre dernier. La Cour a estimé en l'espèce que l'établissement d'hyperliens vers des contenus néo-nazis devait être assimilé à un acte de complicité de diffusion de messages incitant à la haine raciale. Cette complicité a valu au créateur des liens en cause, A. Freude, une condamnation à 3 000 € d'amende. Le prix estimé, en l'occurrence, de l'abus de la liberté d'information.

En effet, le site édité par A. Freude

< http://censorship.odem.org/ic_live-log.epl > se donne pour objectif de dénoncer les atteintes à cette liberté sur Internet en introduisant notamment des hyperliens vers les contenus censurés. Les deux sites néo-nazis vers lesquels pointaient les liens en cause dans cette affaire, avaient été **bloqués à la suite d'une action des autorités régionales** de Düsseldorf auprès des fournisseurs d'accès à Internet. Cependant, la Cour n'a pas accueilli l'argumentation présentée en défense tentant de faire jouer l'exonération de la responsabilité pénale par l'assimilation de ces hyperliens à de la simple documentation (cette exonération ne serait réservée, notamment, qu'aux **musées et journalistes**).

La Cour n'a pas voulu non plus considérer comme une «satire» le fait de faire figurer un hyperlien vers un site hébergé aux États-Unis qui offre la possibilité, sur simple appel téléphonique, d'entendre la lecture à haute voix de sites bloqués.

Peut-on pour autant affirmer qu'une obligation de surveillance des sites vers lesquels des hyperliens sont établis reposerait sur tout créateur d'hyperliens ? La réponse est heureusement négative, comme il a pu être jugé en Allemagne dans la décision «Radikal» du 30 juin 1996. Dans cette affaire, la responsabilité de la créatrice du lien vers le site d'un magazine censuré n'avait pas été retenue, en raison de l'antériorité de la création de l'hyperlien sur **l'interdiction de publication** du magazine.

En France, la recommandation du FDI publiée le 23 octobre 2004, précise qu'«on ne peut attendre de la part du créateur manuel d'hyperliens qu'il vérifie, après établissement de l'hyperlien, l'évolution du contenu du site ou de la page lié(e)». Le FDI exhorte tout de même les créateurs de liens à «la plus grande prudence», dès lors qu'ils ont des «doutes sur la licéité d'une ressource disponible en ligne». Ce n'est que lorsque le doute n'est plus permis qu'ils auraient alors l'obligation de supprimer ces liens. Le *Forum* propose, par ailleurs, une grille de lecture à l'attention du juge, selon laquelle la responsabilité pénale d'un créateur d'hyperlien ne pourrait être envisagée que s'il est prouvé qu'il «avait l'intention de commettre une infraction à la loi ou de participer à celle-ci».

Pourtant, une question demeure s'agissant de l'affaire dont a eu à juger la Cour de Stuttgart. Selon A. Freude, les autorités régionales de Düsseldorf ont fait état sur leur site du nom de domaine des contenus bloqués, sans établir cependant d'hyperliens. Ce qui pose la question du fondement de cette différence de régime entre l'établissement d'un hyperlien vers un contenu illicite et la simple publication du nom de domaine d'un même contenu. L'appel de la décision permettra peut-être d'éclaircir ce point.

POURSUITES INFERNALES

La justice française peut-elle poursuivre un auteur "révisionniste" qui publierait hors de France?

par J.-F Fournel

La question s'est posée récemment de savoir si M. Faurisson peut-être poursuivi pour avoir publié, sur un site anglais, un texte (supposé) contrevenir à la loi Gayssot. Il semble en effet qu'un tribunal français l'ait mis en examen de ce chef.

Nous allons tenter de donner une réponse rationnelle à cette question.

1. Inventaire des textes applicables

Ces textes entrent dans les rubriques suivantes:

1. Textes définissant le délit appelé vulgairement "révisionnisme" (Loi Gayssot)
2. Textes définissant les moyens par lequel le délit peut être commis
3. Texte définissant l'application de la loi pénale dans l'espace

1.1 Définition du "révisionnisme"

La définition de ce que l'on appelle vulgairement le révisionnisme se trouve énoncée dans l'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881, modifiée par la loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 dite "Loi Fabius Gayssot" qui stipule:

Seront punis des peines prévues par le sixième alinéa de l'article 24 ceux qui auront contestés, par l'un des moyens énoncés à l'article 23, l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 et qui ont été commis soit par les membres d'une organisation déclarée criminelle en application de l'article 9 dudit statut, soit par une personne reconnue coupable de tels crimes par une juridiction française ou internationale.

1.1.1 Observations sur la portée de ce texte:

Observations tirées de **l'absence de naturalisation** du texte en droit français: nous noterons pour commencer que la loi se réfère à une loi étrangère qu'elle ne cite pas. La question se pose, du point de vue de la forme, de savoir si elle est réellement applicable vu que le texte que nous avons sous les yeux ne reproduit pas, et n'a donc point "naturalisé" en droit français, la définition précise du délit.

Se pose donc, en premier lieu, la question du contenu de la loi car la définition des "crimes contre l'humanité" qu'il est interdit de contester **n'est pas concrètement définie**. Il est à remarquer sur ce point qu'aucun juriste spécialisé dans la défense des auteurs taxés de négationnistes n'a relevé ce point qui est absent d'un article spécialisé de Maître Eric Delcroix que vous trouverez facilement sur le Net (Mots clefs: Delcroix + Gayssot). Ne fréquentant pas assidument les sites concernés, nous ne pouvons pas vous en donner l'adresse de mémoire.

1.2 Les moyens de la commission du délit

Ces moyens sont définis à l'article 23 qui énumère les moyens suivants:

1. Discours, cris ou menaces proférés dans des lieux ou réunions publics
2. Ecrits, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images
3. Tout autre support de l'écrit, de la parole ou de l'image vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans les lieux ou réunions publics
4. Placards, affiches exposés au regard du public
5. Soit par tout moyen de communication audiovisuelle

1.2.1 Observations

Nous intéresse tout particulièrement le point 5 qui recouvre l'Internet et la radiophonie.

1.3 Les limitations à l'application de la loi pénale dans l'espace

Les articles qui nous intéressent sont:

1. L'article 113-2 du Code Pénal qui stipule que l'infraction est réputée commise sur le territoire de la République dès lors qu'un de ses faits constitutifs a eu lieu sur ce territoire.
2. L'article 113-5 qui stipule qu'est punissable quiconque s'est rendu coupable sur le territoire de la République, comme complice, d'un crime ou d'un délit commis à l'étranger si le crime ou le délit est puni à la fois par la loi française et par la loi étrangère et s'il a été constaté par une décision définitive de la juridiction étrangère.
3. L'article 113-6 qui stipule que la loi pénale française est applicable aux délits commis par des Français hors du territoire de la République si les faits sont punis par la législation du pays où ils ont été commis.
4. L'article 113-8 qui précise que dans les cas prévus aux articles 113-6 et 113-7 la poursuite des délits ne peut être exercée qu'à la requête du ministère public. Elle doit être précédée d'une plainte de la victime ou de ses ayants droit ou d'une dénonciation officielle par l'autorité du pays où le fait a été commis.

2 Discussion

Le cadre juridique ayant été fixé nous pouvons examiner le problème posé. M.Faurisson, ou tout auteur suspecté de "révisionisme" peut-il être poursuivi pour avoir publié des pages de Web qui en France tomberaient sous le coup de la loi?

Déduction tirées de 1.2.5: l'auteur français d'une page de Web qui contiendrait des mentions tombant sous le coup de la définition du délit visé en 1.1 pourrait être poursuivi si le site est bien situé physiquement en France, à savoir que la page doit être publiée sur un domaine français ou une machine située physiquement en France même si le nom de domaine n'est pas un nom de domaine en "fr".

Peut-on poursuivre l'éditeur français d'un site qui exploiterait une machine située hors de France? Il faudrait faire intervenir ici le fait de savoir si la société qui gère cette machine est française ou non. Si l'exploitant est une société française et bien que la machine soit située à l'étranger, il est fort probable qu'il n'échapperait pas à des poursuites du fait que ses intérêts sont en France. Dans ces conditions, la machine, bien que située hors de France serait considéré comme un élément patrimonial d'exploitation de la société française à l'origine.

Observations relatives à l'article 113.2: On a soutenu à maintes reprises que l'envoi d'un fichier contenant un texte dont la publication en France serait punissable en tant qu'élément constitutive de l'infraction. Ce raisonnement est faux pour les raisons suivantes:

1. Il est indispensable de démontrer qu'une infraction préexiste à son élément constitutif or le fait, pour un site étranger de publier une page de Web qui tomberait sous le coup de la loi française ne peut constituer l'infraction recherchée, en effet:

1. Le responsable de ce site étranger ne peut être poursuivi en France comme complice du fait de l'article 113-5 car le délit de révisionisme n'existe pas en Angleterre (et aux USA).

2. L'article 113-6 ne permet de poursuivre des délits commis par des Français hors du territoire de la République (que) si les (mêmes)faits sont punis par la législation du pays où ils ont été commis. L'absence d'équivalence conduit à une réponse négative.

L'article 113-6 doit être lu de la manière suivante: la loi pénale française est applicable aux délits (selon le point de vue de la loi française) commis par des Français hors du territoire de la République si les faits sont punis par la législation du pays où ils ont été commis.

En fait nous allons voir que l'article 113-2 n'ajoute rien: il n'est pas nécessaire en effet de rechercher si l'envoi d'un fichier est un élément constitutifs du délit car l'article 113-6 dit que l'action commise à l'étranger qui, en France, constituerait un délit, ne peut pas être poursuivi dans le cas où ce délit n'est pas puni par la législation du pays où il a été commis.

A titre subsidiaire, on peut ajouter que l'envoi d'un fichier destiné à une communication sur un Web n'est pas, intrinsèquement, un délit, car cet acte de transfert électronique n'implique, en soi, aucune publicité. L'article 113-6 disant de façon positive que la publication de ce fichier à l'étranger n'est pas punissable en l'absence de réciprocité, il n'y a pas d'infraction originaire et s'il n'y a pas d'infraction originaire, il est vain de prétendre pouvoir rechercher un "élément constitutif" de quelque chose qui n'existe pas. L'article 113-2 n'est donc pas applicable et s'il l'était, il appartiendrait au

ministère public de prouver que c'est bien l'auteur qui a envoyé le fichier, ce qui est impossible car il peut fort bien avoir écrit le texte ailleurs qu'en France et l'avoir confié à un tiers hors de France.

Toute affirmation dans ce domaine est impossible.

3. Examen de la thèse selon laquelle une communication sur l'Internet peut violer la loi française depuis l'étranger

Bon nombre de juristes, prenant leurs désirs répressifs pour des réalités, ont échafaudé la thèse selon laquelle le fait de publier, en français et sur un site étranger, un texte qui, publié en France, tomberait sous le coup de la loi serait un viol de la loi française.

Nous avons vu que l'article 113-5 n'envisage la poursuite du responsable du site étranger fautif que dans le cas où il y a réciprocité, à savoir qu'un même délit se trouve défini dans les mêmes termes par la loi étrangère du pays considéré et par la loi française. Ce n'est pas le cas...

Bien que l'article 113-5 fasse obstacle à la possibilité exposée, ils ont imaginé une thèse qui s'appuie sur une définition de la communication publique que l'on peut tenir pour fautive. Le fait que tel ou tel conseiller d'état ait pu, hors de tout arrêt, prétendre que serait "publique une communication dont le nombre et l'identité des destinataires ne peut être déterminé" ne change strictement rien à l'affaire.

Cette sorte de communication n'est publique que virtuellement car à la différence d'un livre qui constitue en soi une publicité dès lors qu'il existe, une communication par le biais d'Internet n'existe qu'à partir du moment où une personne requiert le fichier numérique considéré. Or, la requête dont il s'agit, ne constitue nullement une opération de publicité conçues selon les termes l'article 23 car en règle générale le requérant agit pour son compte personnel et exclusif et s'il diffusait le produit de sa requête l'opération constituerait bien un délit mais un délit distinct de la requête permettant l'obtention du fichier numérique.

D'autre part, le cas du Web est encore différent de celui de la radiophonie en ce sens qu'un amateur de radio n'a pas le choix du programme, il lui est imposé ce qui n'est pas le cas d'un internaute lorsqu'il actionne un moteur de recherche en fonction d'un besoin précis.

D'autre part, s'il fallait punir l'internaute qui se procure un texte "révisionniste" pour son usage personnel exclusif et à seule fin d'exercer son discernement en présence de l'objet, il faudrait également poursuivre les conservateurs de bibliothèques qui laissent l'accès à des collections d'ouvrages qui, s'ils étaient réédités, tomberaient sous le coup de la loi. Or, de nombreux ouvrages historiques susceptibles de tomber sous le coup de la loi pour discrimination sont accessibles au grand public sans formalité particulière dès l'instant qu'il s'agit d'un public majeur.

Enfin il faut noter, que les juristes dont on parle ont inventé dans la foulée une théorie du cumul des infractions qui a pour effet, comme l'on noté certains observateurs, d'aboutir à un cumul des différentes censures gouvernementales. En d'autres termes, avant de publier quoique ce soit, chaque internaute devrait s'enquérir de la somme des interdits en usage sur la planète et s'y conformer. Comme l'on noté [**en français: l'ont noté**] les observateurs hostiles à cette théorie, il est bien vrai qu'elle conduit à une véritable folie furieuse car il suffirait que quelque[s] pays musulmans décident d'appliquer ce principe pour que l'on arrive à un véritable blocage du système puisque toute photographie d'une femme non voilée serait considérée comme un délit. Ainsi les théories contestées sont le résultat d'une évidence absurde bien peu digne de juristes qui seraient soucieux d'un minimum de crédibilité.

4. Conclusions

Nous tenons pour établi que jusqu'à preuve du contraire, il n'existe aucune possibilité de poursuivre les auteurs français qui publieraient des textes révisionnistes sur un site étranger où alors il conviendra d'en faire la démonstration.

Ces poursuites ne pourraient résulter que d'une dérogation explicite aux articles 113-5 et 113-6. On notera que de telles dérogations existent puisqu'il s'en trouve une qui a été incorporée à l'article 227-26. L'existence même de cette dérogation suffit du reste à prouver sa nécessité pour entrer en condamnation.

Il nous reste à prier tout lecteur de bien vouloir opposer à cette analyse une réfutation convenablement argumentée s'il estime que nous nous sommes trompé ou que nous avons omis tel ou tel article.

LES AVENTURES DU "POINT FR"

Un nouveau feuilleton de l'histoire d'internet s'est ouvert cet été quand l'Autorité qui gère l'espace ".fr" a accepté, après d'innombrables tergiversations, d'en ouvrir l'accès à des "étrangers", des personnes, physiques ou morales, ne résidant pas en France. Pour tenir compte des lois, très très très particulières, qui régissent l'espace français, cette "autorité" qui n'a, en principe, de rôle que technique, a prévu des procédures pour les cas où des "contenus illicites" (suivez mon regard) viendraient à se retrouver sur le net dans un domaine ".fr". On sait qu'en définitive, c'est aux tribunaux de trancher, mais il y a des approches qui peuvent se négocier.

Or, patatras, cette "autorité" décide soudainement de "suspendre" des milliers de noms, et donc de supprimer d'un coup des milliers de sites, à cause du risque de voir peut-être certains éventuellement en profiter pour mettre au Net des contenus qui pourraient ne pas être tout-à-fait licites. Suivez toujours bien mon regard. Plus question de négocier quoi que ce soit, le couperet, et en vitesse. Les pauvres cons de l'autorité ".fr" sont encore plus foireux que les serveurs trouillards et les providers pusillanimes, conseillés par des avocats véreux aux pieds plats et au foie jaune. Voyez la suite:

»Following our registration and activation of a mirror of the large French revisionist website AAARGH at www.aaargh.fr with EuroDNS.com, the French top domain name registry AFNIC, which manages all *.fr domain names, simply blocked ALL *.fr domains from EuroDNS.com, causing a huge chaos in France by making inaccessible 4,000 domains and tens of thousands of email accounts!!! Read EuroDNS's statement below. I do not know if there is a link between the two events, but I wouldn't be surprised.

AAARGH can be accessed at aaargh-international.com, and vho.org/aaargh.«

T.

Stupéfaction d'EuroDNS (registrar européen de noms de domaine)!

Plus de 4000 noms de domaine bloqués!

Des milliers de sites Internet injoignables!

Des milliers d'adresses email hors service!

Tout ce chaos aux lourdes conséquences résulte d'une décision incompréhensible de l'AFNIC.

Cette dernière a en effet bloqué brutalement, sans information préalable et sans préavis des milliers de noms de domaine ne faisant l'objet d'aucune revendication d'un tiers.

Toute diligence est pourtant prise, comme il est d'usage dans la profession, par EuroDNS (<http://www.eurodns.com>) en cas de demande d'un tiers faisant valoir ses droits sur un nom de domaine.

Il est donc particulièrement surprenant de constater que l'AFNIC perd toute neutralité en inversant la procédure de blocage, **contrairement à ses règles de fonctionnement** (voir <http://www.afnic.fr/doc/ref/juridique/parl#4>).

Ne pouvant tolérer une telle décision de l'AFNIC, toutes les démarches possibles sont en cours pour débloquer la situation et sauvegarder les intérêts de tous.

En cas d'urgence, merci de nous adresser un email à l'adresse suivante: dnsfr@support.eurodns.com

Nous vous tiendrons informé des suites des actions en cours.

Merci de votre confiance.

AFNIC: L'Heure est grave pour tous les propriétaires de noms de domaine ".fr"

L'Afnic (Association Française pour le Nommage Internet en Coopération) a, pour la première fois dans son histoire, coupé unilatéralement l'accès à des milliers de noms de domaine **sans suivre la procédure de résolution de litiges prévue dans sa Charte de nommage**.

En effet, sans préavis, l'Afnic a accusé, condamné et exécuté le blocage de milliers de noms de domaine, sans permettre à leurs titulaires de s'expliquer!

Cette attitude pourrait dès lors se reproduire et couper sans avertissement, du monde de l'Internet, tous sites et adresses emails utilisés à ce jour.

Dans son communiqué, l'Afnic reproche à Laurent Nunenthal (agent de la société EuroDNS à Luxembourg) de ne pas respecter la Charte, sans en expliquer le moindre argument.

La raison pour laquelle Laurent Nunenthal apparaît dans le «whois» de l'Afnic comme titulaire de plus de 4000 noms de domaine, n'est pas parce qu'il est un spéculateur, mais parce qu'il est tout simplement l'agent de centaines de clients étrangers qui souhaitent posséder un nom de domaine «.fr».

EuroDNS est un Registrar, établi depuis longtemps, qui enregistre et protège des noms de domaine en Europe (dans plus de 22 pays) pour compte de clients étrangers. Ses services sont très appréciés au niveau international.

EuroDNS a toujours fait preuve de transparence sur les titulaires finaux des noms de domaine «.fr», comme recommandé par la Charte de nommage de l'Afnic et de l'ICANN < <http://www.icann.org/registrars/wdrp.htm> >. En effet, sur le site de EuroDNS (www.eurodns.com), dans la rubrique «whois», tous les renseignements des titulaires finaux sont clairement visibles.

Pour rappel, c'est le client final qui a seul la responsabilité de l'utilisation du nom de domaine, et non le Registrar.

Enfin, l'Afnic est l'un des rares «Registry» au monde à interdire à une entité étrangère d'enregistrer un nom de domaine de second niveau.

Ceci semble totalement contraire à la philosophie de l'Internet ainsi qu'au droit communautaire pour lequel la société EuroDNS fait toutes réserves.

Nombreux sont les Registrars internationaux, y compris les plus importants, qui critiquent la procédure et les méthodes de l'Afnic, et qui nous encouragent à faire valoir nos droits.

EuroDNS ne ménage aucun effort afin de défendre les intérêts de ses clients et utilise tous les recours possibles.

Luxembourg, le 28.10.2004.

< <http://www.eurodns.com/info/alerts/afnic28102004.php> >

L'AFNIC TA MÈRE

Du côté AFNIC:

Les adresses IPv6 du .fr deviennent mondialement visibles

[IPv6 veut sans doute dire <Internet Protocol version 6>]

Communiqué de presse

Saint Quentin en Yvelines, le 22 juillet 2004

En octobre 2003, l'AFNIC annonçait qu'elle avait entièrement intégré IPv6 dans son système de production. Le 21 juillet 2004 (heure française), l'ICANN annonce une étape supplémentaire dans le déploiement d'IPv6 avec l'ajout de ces adresses dans les serveurs racines, simplifiant ainsi les requêtes DNS en IPv6.

Les trois premiers ccTLD visibles en IPv6 sont .jp (Japon), .kr (République de Corée) et .fr.

Cet événement est le fruit d'une collaboration entre la communauté DNS mondiale et l'ICANN; l'AFNIC s'est depuis longtemps impliquée dans le projet de déploiement d'IPv6 et a travaillé sur la mise en œuvre de la procédure de délégation sous la racine avec prise en compte des adresses en IPv6:

Ensuite, on commence à dénoncer:

01 octobre 2004

Enregistrement des personnes physiques par des prête-noms

Un débat entre les prestataires de l'AFNIC a eu lieu ces dernières semaines: l'enregistrement des personnes physiques par des entités identifiables en ligne, qui font office de "prête-noms". Ces structures "prête-noms" peuvent être aussi bien des prestataires que des clients finaux.

Sur le fond, l'AFNIC n'a jamais encouragé de telles pratiques, dangereuses pour les deux parties:

- pour la personne physique, qui N'EST PAS TITULAIRE du nom de domaine qu'elle demande au moment où il est enregistré,
- et pour l'entité "prête-nom" qui **pourrait** se rendre "complice" d'un client mettant sur son site des **contenus illicites**.

Le cas d'une société non adhérente à l'AFNIC nous a été signalé. En tant que "client final", elle a décidé d'enregistrer des noms de domaine **en son nom** à l'intention de particuliers; elle s'engage à les leur transférer quand l'AFNIC acceptera l'enregistrement des personnes physiques directement sous *.fr*.

Dans cette affaire, l'AFNIC a identifié un titulaire qui répond aux exigences de la charte de nommage. Ce titulaire a choisi de prendre ses responsabilités sur l'utilisation qui était faite par des tiers de ses noms de domaine.

En revanche, l'AFNIC a réagi sur la bannière publicitaire qui figure sur le site de ce client final et qui stipule: "*particuliers et professionnels, vos domaines en .fr gratuits!... et avant tout le monde*".

Cette annonce est effectivement en contradiction avec la position de l'AFNIC qui depuis sa première ouverture du 11 mai 2004, précise que ce n'est qu'en 2005 que l'ouverture aux personnes physiques sera possible, **dès que des réponses relatives à l'identification des personnes physiques** auront été apportées.

L'AFNIC a demandé le retrait de la bannière publicitaire pour ne pas induire en erreur les clients potentiels et elle continuera à avoir cette même démarche chaque fois qu'elle aura connaissance de messages publicitaires de ce type.

Ensuite on passe aux actes:

Décision du conseil d'administration concernant le blocage de noms de domaine

Le conseil d'administration de l'AFNIC a délibéré, le 21 octobre 2004, sur le cas de Monsieur Laurent Nunenthal, agissant en son nom propre en qualité de commerçant avec pour enseigne EURODNS France.

Monsieur Laurent Nunenthal a enregistré en tant que titulaire plus de 4500 noms de domaine du 11 mai au 21 octobre 2004; l'AFNIC a été alertée à plusieurs reprises, par des détenteurs de marques notamment, des agissements de Monsieur Laurent Nunenthal. Ce dernier a été avisé dès juillet 2004, de ce que ses pratiques pouvaient être contraires à l'esprit de la charte de nommage du *.fr*.

Les membres des comités de concertation du 29 et 30 septembre de l'AFNIC se sont prononcés en faveur d'une réaction de l'AFNIC face à des comportements préjudiciables à son image, contraires à l'esprit de sa charte ainsi qu'à ses obligations **aux termes de la loi du 9 juillet 2004** relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle.

Résolution votée par le conseil d'administration

En application de l'article 36 de la charte de nommage, le conseil d'administration a décidé, en date du 21 octobre 2004, le blocage pour une durée de trois mois, des noms déposés par M. Laurent Nunenthal et l'affichage de la liste sur une page publique du site de l'AFNIC afin de permettre aux ayants droit de faire valoir leurs droits. À l'issue de cette période, les noms seront débloqués sauf en cas de notification à l'AFNIC d'avis de PARL ou de procédures judiciaires afférentes.

Mise en oeuvre

- du blocage des noms de domaine: vendredi 22 octobre 2004
- de l'affichage de la liste des noms de domaine faisant l'objet d'un blocage: mercredi 27 octobre 2004

Note aux tiers utilisant des noms de domaine dont Monsieur Laurent Nunenthal est titulaire

La décision de blocage concerne les noms de domaine dont le titulaire est identifié par le numéro SIREN de Monsieur Laurent Nunenthal en tant que commerçant français. Les noms déposés

via le prestataire EuroDNS, mais dont le titulaire n'est pas Monsieur Nunenthal, ne sont pas concernés par cette décision.

Certaines personnes physiques ou structures non françaises ont pu être impactées par cette décision si elles ont enregistré des noms en *.fr* en autorisant Monsieur Laurent Nunenthal à s'inscrire lui-même en titulaire de ces noms. Monsieur Laurent Nunenthal est de ce fait le seul interlocuteur possible sur tous ces noms, les tiers n'étant pas connus de l'AFNIC. L'AFNIC invite donc les personnes et entités concernées à prendre contact avec Monsieur Laurent Nunenthal afin qu'il organise dans les plus brefs délais la transmission de leurs noms à un nouveau titulaire respectant la charte du *.fr*, seule condition possible à leur déblocage.

Extrait de la liste de 4465 nom de domaine:

9oneline.fr
aaargh.fr
abandonware.fr
abarina.fr
abaris.fr
abcaz.fr
abc-beaute.fr
abcimmobilier.fr
abcouer.fr
abey.fr
abidi.fr
abmoteur.fr
abraham.fr
absolufly.fr
absorbit.fr
abu.fr
aby.fr
academicword.fr
academiefrancaise.fr
academiegrenoble.fr etc.

29 octobre 2004

Précisions sur le blocage des noms de Monsieur Laurent Nunenthal

[...]

Il est important de rappeler que l'AFNIC elle-même se serait mise dans son tort si elle n'avait pas réagi à cette situation et si elle avait ignoré les plaintes reçues ces derniers mois.

c) Cas des structures ou personnes ayant déposé des *.fr* en utilisant Monsieur Laurent Nunenthal comme titulaire auprès de l'AFNIC

L'AFNIC a été contactée depuis l'annonce du blocage par quelques dizaines de tiers (sur 4465 noms) qui lui ont indiqué avoir été affectés par sa décision de blocage, lui demandant de les aider à trouver une solution. À ces tiers, l'AFNIC a recommandé d'opérer une transmission de leur nom de domaine afin que Monsieur Laurent Nunenthal n'en soit plus le titulaire. Ces transmissions, que Monsieur Laurent Nunenthal a acceptées, sont effectuées dans les délais les plus brefs. Nombre de ces noms sont d'ailleurs restés chez le prestataire EuroDNS, la transmission vers un nouveau titulaire ne s'accompagnant pas obligatoirement d'un transfert vers un nouveau prestataire.

Nous avons pu remarquer que dans la plupart des cas, les tiers auraient pu directement déposer leur *.fr* à leur nom, **dans la mesure où ils disposaient de structures identifiables** en France ou de marques déposées à l'INPI. L'enregistrement au nom de Monsieur Laurent Nunenthal ne se

justifiait donc pas. Dans une minorité de cas cependant, les tiers n'auraient pas pu déposer de .fr en n'étant pas identifiables en France.

L'AFNIC rappelle que le seul interlocuteur qu'elle connaisse en matière de responsabilité juridique sur un nom de domaine en .fr est le **TITULAIRE** de celui-ci. Elle n'a pas la possibilité de savoir si ce titulaire agit en son nom propre ou pour le compte de tiers. Du point de vue de la charte de l'AFNIC, c'est bien Monsieur Laurent Nunenthal qui est juridiquement responsable devant les éventuels détenteurs de marques correspondant à des noms qu'il a déposés.

<

<http://www.afnic.fr/actu/nouvelles/nommage/NN20041029?PHPSESSID=a16905ed1caf70b9add474525ced099>>

Conclusion: ceux qui ont le pouvoir technique se transforment automatiquement, et joyeusement, en simples flics, par l'effet de la loi liberticide du 9 juillet 2004 (quatorze ans, à un jour près, après la loi Fabius-Gayssot.).

Faut'y qu'on leur flanque la colique verte...

-----oooOOO§§§OOOooo-----

INTERVIEW DANS UNE POUBELLE

[...]

Laurent Greusard: Tout d'abord une question qui peut fâcher mais ce n'est pas mon but: Il y a quelques temps, il y a eu une volonté de votre part pour empêcher, sur des critères compréhensibles, un livre aux éditions Baleine: un poulpe écrit par quelqu'un de louche, proche de l'extrême droite et des milieux pédophiles si j'ai bien compris. Le livre n'est pas paru. Avez-vous le sentiment de ne pas peser le même "poids moral" auprès de Gallimard afin d'éviter la parution d'ouvrages policiers aussi étranges comme le dernier ADG ? Que pensez-vous également de la récente polémique autour de Dantec?

Didier Daeninckx: Cette histoire est tellement embrouillée que je dois, avant de répondre à vos questions établir la manière dont les choses se sont passées. Au tout début de l'aventure du Poulpe en janvier 1996, quatre titres étant parus, Jean-Bernard Pouy m'a fait part de sa perplexité vis-à-vis d'un manuscrit. Une rumeur désignait la personne qui l'avait présenté comme ayant été un militant négationniste issu de l'ultra-gauche. **[Il s'agit évidemment de Gilles Dauvé. Voir** < <http://aaargh-international.org/fran/arvs/bavarde/bavarde.html> > Jean-Bernard savait que je travaillais depuis plusieurs années sur ces basculements teintant de brun des parcours commencés dans le rouge. Il a suffi de quelques discussions avec des historiens, de quelques lectures en bibliothèque, pour retrouver les multiples traces, sous pseudonyme, de ce militant qui souhaitait figurer dans le Poulpe. Le plus curieux, c'est que l'essentiel de ses écrits tendaient à faire le procès de l'antifascisme. Le délire politique de ce personnage l'amenait à considérer que le principal frein à la Révolution était le mirage de la lutte contre le fascisme. C'est à partir de ce premier supposé qu'il en venait à considérer que les chambres à gaz n'avaient pas existé. L'histoire de cette dérive a aujourd'hui été analysée, disséquée, et le dernier ouvrage en date est celui de Christophe Bourseiller: "Histoire générale de l'ultra-gauche" paru en octobre dernier aux éditions Denoël. On peut utilement s'y reporter.

Dès que j'ai pu vérifier que le prétendant au Poulpe avait fait un bout de chemin avec Faurisson et La Vieille Taupe, j'ai averti Pouy et les éditions Baleine. J'ai précisé que j'avais fourni un manuscrit (Nazis dans le métro) sur la base de la "commande morale" stipulant que le Poulpe était une collection de romans "antifascistes", et qu'il me serait donc impossible de maintenir mon texte si celui de ce personnage était publié. Les éditions Baleine, découvrant par la suite un autre texte de cet écrivain intitulé "Amis pédophiles, bonjour", décidèrent de refuser le manuscrit. Je n'ai donc pas "empêché" la parution de ce texte, j'ai simplement usé de mon droit le plus strict qui consiste à ne pas cautionner une collection lancée sur une base "antifasciste" dès lors qu'elle aurait publié un "anti-antifasciste" auteur de textes faurissonniens. (les journalistes disposent eux de la "clause de conscience).

De la même manière, je ne suis jamais intervenu auprès d'un éditeur pour freiner, différer, voire interdire un texte. J'ai accepté que mes romans soient publiés dans la collection Série Noire, en 1984, alors qu'ADG y publiait déjà depuis plusieurs années. [...]

Le site (amnistia.net), visité chaque jour par plus de 3000 personnes et intégralement financé par plusieurs centaines d'abonnés, permet surtout de mener des enquêtes approfondies, de suivre des pistes sur plusieurs années. Amnistia.net a été un outil essentiel pour la révélation des dysfonctionnements de l'université lyonnaise, l'emprise de négationnistes sur Lyon III et dans une moindre mesure sur Lyon 2. Le travail d'enquête et la publication en ligne de documents a permis que Serge Thion, l'un des principaux militants négationnistes mondiaux soit mis à la porte du CNRS. Tout le monde nous disait qu'il était inamovible, que notre combat était voué à l'échec. La publication en ligne des preuves qu'il utilisait le matériel du Cnrs pour sa propagande lui a été fatale. à une dizaine de rédacteurs, nous suivons des dossiers comme celui de la Corse (une spécialité d'amnistia) du pays asque, de la guerre en Irak (après un suivi de celles de Yougoslavie ou d'Afghanistan), de l'activité de l'extrême-droite, des diverses tentatives rouges-brunes dont les dernières autour de Tarek Aziz et des subventions en équivalent-pétrole de Saddam Hussein au temps de sa splendeur. [...]

Mauvais Genres 16 mai 2004

< http://www.mauvaisgenres.com/reponses_de_didier_daeninckx.htm >

LAUREL ET HARDY

Denying History - Shermer en Grobman

Naar schatting zes miljoen joden werden tijdens het naziregime op een systematische manier vermoord. Het onvoorstelbare drama van de Holocaust werd door tal van rechtstreekse en onrechtstreekse getuigen vastgelegd in boeken, foto's, documentaires en films. Denk hierbij aan de boeken van Primo Levi, Jean Amery, Paul Steinberg, Gitta Sereny, Isaac Singer, Jurek Becker, Tadeusz Borowski en vele anderen, de foto's die clandestien genomen werden door leden van de Sondercommando's, de foto's genomen vanuit geallieerde vliegtuigen, de documentaire film *Shoah* van Claude Lanzmann en het vele archiefmateriaal dat in de nasleep van de bevrijding werd gemaakt. Belangrijk is hierbij dat ook heel wat 'daders-uitvoerders' het moordsysteem hebben toegegeven en beschreven. Onder hen Franz Stangl, kampcommandant van het uitroeiingskamp Treblinka en SS-Obersturmbannführer Adolf Eichmann die verantwoordelijk was voor de praktische organisatie van de Endlösung, maar ook tal van andere hogere en lagere officieren in het Duitse kamp.

Toch zijn er mensen die ontkennen dat de Holocaust heeft plaatsgevonden. Het zijn de zogenaamde 'negationisten' als David Irving, Robert Faurisson, Fred Leuchter, Ernst Zündel, Mark Weber, Bradley Smith, Tom Marcellus, Richard Harwood, Paul Rassinier, Arthur Butz en David Cole. Via organisaties als het *Institute for Historical Review* en publicaties als *The Journal of Historical Review* trachten ze twijfel te zaaien over het bestaan van de Holocaust zelf. Het bestaan van de uitroeiingskampen zelf wordt ook door politici en partijen in twijfel getrokken of gebanaliseerd. Ondermeer Jean Marie Le Pen, Jörg Haider en Vlaams Blok-ondervoorzitter Roeland Raes hebben zich op die manier uitgedrukt. Ook Blok-voorzitter Frank Van Hecke werkte mee aan de verspreiding van het gedachtegoed van de negationisten als vertaler van het boek *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire* van de Franse negationist Robert Faurisson. Daarnaast bestaat in Vlaanderen nog het tijdschrift *Vrij Historisch Onderzoek* waarin een zekere Siegfried Verbeeke (?) deze bedenkelijke ideeën afdruckt en verspreidt. Sinds enkele jaren bestaat in België de zogenaamde 'Wet op het negationisme' dat de uitdrukking en verspreiding van dergelijke denkbeelden strafbaar stelt (deze wet kwam onlangs nog in de belangstelling door de intentie van Cultuurminister Anciaux om negationistische werken uit de bibliotheken te bannen, een idee dat hij na protest van historici introk, nvdy). Eenzelfde soort wetgeving bestaat ook in tal van andere landen als Canada, Zwitserland, Israël, Italië, Nieuw Zeeland, Zweden, Frankrijk, Oostenrijk en Australië. Ook in Duitsland stelt de *Auschwitzlüge* het belasteren van de herinnering van de doden strafbaar.

De vraag stelt zich evenwel of dit wel verstandig was. In hun boek *Denying History* gaan de onderzoekers Michael Shermer en Alex Grobman in op de drijfveren, de argumenten en de onjuistheden van de negationisten. Hun uitgangspunt is dat het verstandiger is de argumenten van de negationisten openlijk te ontcrachten dan hen te trachten het zwijgen op te leggen. Ik denk dat ze gelijk hebben, en dat de tijd hen steeds meer gelijk zal geven. Want met de jaren verdwijnen 'de laatste getuigen', zij die alles aan de lijve hebben ondervonden, die gezien hebben wat er gebeurd is, die hun familieleden en vrienden niet meer zagen weerkeren. Het gevaar is niet denkbeeldig dat met het verstrijken van de tijd negationisten - om politieke of andere redenen - de geschiedenis willen en

zullen herschrijven en dat ze in een klimaat van groeiende onwetendheid en onverschilligheid gehoor zullen vinden.

De auteurs wijzen er terecht op dat de ontkenning van de Holocaust het risico inhoudt voor andere vormen van geschiedenisvervalsing. "Once we allow the distortion of one segment of history without making an appropriate response, we risk the possible distortion of other historical events. For this reason, Holocaust denial is not just a Jewish issue. It is an attack on all history and on the way we transmit the past to the future." Hun standpunt is dat de 'vrijheid van meningsuiting' in geen enkel geval door een overheid mag worden ingeperkt maar dat een instelling dit binnen het kader van zijn bevoegdheden wel moet kunnen (bv. in scholen, culturele centra, ...). Meer nog, studenten en wetenschappers moeten de mogelijkheid krijgen om de stellingen van de negationisten beter te leren kennen zodat ze ze kunnen toetsen aan de historische gegevens die via originele documenten, publicaties en getuigenissen gekend zijn. Het zal hen juist verdiepen in hun kennis van de Holocaust en sterker maken tegen diegenen die de historische feiten willen ontkennen. Voor alle duidelijkheid maken de auteurs ook het onderscheid tussen 'negationisme' en 'revisionisme'. Dat laatste is een volkomen eerbare praktijk waarbij historische gebeurtenissen worden 'herzien' aan de hand van nieuwe bronnen en inzichten.

Negationisten gebruiken doorgaans drie argumenten: de technische onmogelijkheid om een dergelijk hoog aantal mensen te vergassen, er werden veel minder joden vermoord dan beweerd, en er bestond geen 'intentie' tot een judeocide. Bij het eerste argument trekken ze het bestaan van de gaskamers in vraag. Gaskamers werden enkel gebruikt om kleding te 'ontluizen'. Volgens hen stierven de meeste joden aan ziekte en hogersnood en de crematoria dienden om de lijken 'hygiënisch' te verwijderen. Bij het tweede argument 'erkennen' ze hooguit 300.000 tot 2 miljoen dode joden. En bij het derde argument stellen ze dat er nergens een schriftelijk bevel van Hitler bestaat dat expliciet de opdracht tot de Endlösung gaf.

Michael Shermer en Alex Grobman gaan punt per punt in op deze 'argumenten'. Gaskamers en crematoria waren maar één middel om de joden uit te roeien. Zo zijn er honderdduizenden afgemaakt door de Einsatzgruppen, speciale moordcommando's die in het kielzog van het reguliere leger hun 'werk' deden (naast joden ook verzetsstrijders en zigeuners). Alleen in Rusland werden op die manier meer dan één miljoen joden afgemaakt. Hierover bestaan niet alleen officiële Duitse documenten maar ook foto's en talloze getuigenissen. Ook dit is een onderdeel van de Holocaust. Dat er niet in alle concentratiekampen gaskamers bestonden is juist. Daarom maken de auteurs een onderscheid tussen deze kampen en de vernietigingskampen. In die laatste bestonden wel degelijk gaskamers meer bepaald in Majdanec (60.000 vergast), Chelmno (152.000), Belzec (600.000), Sobibor (250.000), Treblinka (900.000), Auschwitz-Birkenau (1.100.000) en Mauthausen (onbekend). Daarnaast zijn er nog de vele joden die in de getto's (Warschau, Lodz, Krakau, Bialystok, Sosnowiec,...), in hiervoor vermelde en andere kampen of tijdens de beruchte dodenmarsen stierven of vermoord werden.

Het aantal van zes miljoen vermoorde joden is een schatting. Onderzoekers als Hilberg, Gutman, Rozett en Benz komen elk uit tussen meer dan vijf tot meer dan zes miljoen doden. Deze cijfers blijken niet alleen uit de becijferingen van de Einsatzgruppen en de diverse kampgegevens, maar ook van demografische cijfers van het aantal joden die leefden in Europa voor de oorlog, het aantal emigranten, de aantallen die een natuurlijke dood stierven, de aantallen die in kampen werden vermoord, het aantal dat bij de bevrijding werd geteld en het aantal joden dat na de oorlog overbleef. Op de vraag waar de zes miljoen dode joden dan wel zouden kunnen zijn kunnen negationisten geen antwoord geven.

Over de 'intentie' tot de Endlösung geven de auteurs een overtuigend antwoord waarbij ze uitvoerig citeren uit toespraken en interne nota's van Hans Frank, Albert Speer, Joseph Goebbels, Heinrich Himmler en Adolf Hitler zelf. Verder ook uit de besprekingen van de Wannsee Conferentie waarover Adolf Eichmann op zijn proces uitvoerig toelichting gaf, de talloze opdrachten over treintransporten, leveringen van het gas Zyklon B, de gedetailleerde verslagen van de Einsatzgruppen en de bijzondere getuigenissen van leden van de Sondercommando's die met eigen ogen de vernietiging van duizenden van hun lotgenoten hebben gezien. Veelzeggend waren ook de verklaringen van Eichmann die de Holocaust niet ontkende maar zich niet schuldig voelde omdat 'deze moorden door de overheid gelegaliseerd waren'. Hij voelde zich louter een uitvoerder van een boven zijn hoofd goedgekeurd plan.

Het boek van Michael Shermer en Alex Grobman laat geen spaander heel van de argumentatie van de negationisten. Bladzijde na bladzijde worden hun verdraaiingen, uit hun context gerukte uitspraken en 'wetenschappelijke' analyses ontkracht. Maar ze houden het niet alleen bij de Holocaust. Een indrukwekkend hoofdstuk handelt over de vormen van negationisme onder de Japanse politieke leiders voor hun aandeel in de moorden op miljoenen Chinezen. Op 13 december 1937 veroverde het Japanse leger de Chinese stad Nanking. In de daaropvolgende zeven weken werden tussen de 260.000 en 350.000 burgers gefolterd, verkracht en uiteindelijk vermoord door de Japanse soldaten. In haar

boek *The Rape of Nanking* beschrijft de historica Iris Chang de monsterlijke brutaliteiten die toen begaan werden en die door buitenlanders (waaronder ook nazi's) werden vastgesteld. Belangrijke Japanse politici ontkennen dit en zorgden er zelfs voor dat deze gebeurtenissen niet worden vermeld in de geschiedenisboeken van de Japanse kinderen.

Hopelijk wordt dit boek ooit vertaald in het Nederlands. Het is een belangrijk werk dat beter dan welke antinegationismewet ook de ontkenneren wind uit de zeilen neemt. Dit alles in de hoop dat de Holocaust in ons collectief geheugen gegrift blijft als iets wat nooit meer zou mogen gebeuren.

Michael Shermer en Alex Grobman, *Denying History*, University of California Press, 2002
Recensie: Dirk Verhofstadt (verhofstadt.dirk@pandora.be)
< <http://www.liberales.be/cgi-bin/showframe.pl?boek&shermergrobmandenvinghistory> >

Rappellons qu'il existe une traduction du livre de Bardèche en néerlandais dans une traduction de Karel Dillen:

Haro stond overigens ook in voor de verspreiding van de Nederlandstalige vertaling van 'Nürnberg ou la terre promise' van Maurice Bardèche. De vertaling werd verzorgd door Karel Dillen. In deze brochure wordt letterlijk gesteld dat de concentratiekampen, zoals Auschwitz, na de oorlog zijn gebouwd met film-decors uit Hollywood en dit onder druk van de Joodse lobby.

BOUFFON

Taguieff réclame des droits d'auteur à Rufin, qui lui a volé ses "concepts". [*Un bien grand mot pour de si petites élucubrations...*] On connaissait déjà le brevetage du vivant. On s'achemine maintenant vers le brevetage de la connerie, déguisée en "conceptualisation" intellectuelle. Ainsi, Pierre-André Taguieff, auteur redondant et pléonastique de la nouvelle bible des anti-sionistes, revendique la paternité de certain "concepts" utilisés par Jean-Christophe Rufin dans son rapport sur le "racisme et l'antisémitisme". Dans un lettre à "proche-orient.merdinfo", le site sioniste en pointe d'Elizabeth Schemla, il revendique la paternité du "concept" d'«antisionisme radical» et reproche à Rufin de ne pas avoir cité ses nombreux ouvrages, dans lesquels il écrit à peu de choses près toujours la même chose. Vous allez voir qu'ils vont finir par s'étriper entre eux pour avoir le monopole de la dénonciation de ceux qui critiquent le sionisme. Qu'ils s'entretuent donc, on respirera mieux.

< <http://quibla.net/> >

LES PROSTERNÉS

Anti-américanisme: la haine injuste

par **Robert Redeker**

L'anti-américanisme est le conformisme le plus répandu dans l'hexagone. Il prend plusieurs formes: de droite, d'extrême-droite, de gauche, d'extrême-gauche, culturel, culinaire, franchouillard. N'est-ce pas, au pays de Descartes, manquer à la raison et à la gratitude ?

Pêle-mêle, l'opinion dominante répute les USA pays sans culture, pays de rustres attardés, pays sans art de vivre, sans littérature ni cuisine. La fausseté de ces clichés éclate: les orchestres symphoniques les plus prestigieux, les musées les plus riches sont américains, de même que les USA sont le pays des bibliothèques publiques.

Une visite de la bibliothèque de Brooklyn suffit à guérir du complexe de supériorité que nous entretenons lorsqu'il est question de littérature. Alors que les Français lisent de moins en moins tout en délaissant la presse quotidienne, les États-Unis fourmillent de bibliothèques et des journaux. La production philosophique américaine est foisonnante.

La beauté des villes comme New York et Chicago stupéfie. D'autres villes, comme San Francisco, inventent un monde nouveau, une urbanité inédite. Tout voyageur sait que la cuisine américaine se montre à la hauteur, de même qu'il reconnaîtra dans certains vins californiens des sommets inespérés. Renvoyer les Américains au mauvais goût et à l'inculture n'est que mauvaise foi teintée de ressentiment.

Les a-priori anti-américains, témoignent, de la part des Français, d'une survalorisation de soi destinée à banaliser **le salut apportée naguère** par les Américains. Le complexe de supériorité que nous manifestons, à tout bout de champ, contre l'Amérique, a pour effet principal de renvoyer à la normalité les sacrifices consentis par ce pays pour nous libérer. Les cimetières militaires américains sur notre sol devraient donner à méditer.

Nous voulons également nous aveugler sur un autre élément: les bienfaits de la prospérité dont nous jouissons ont été possibles grâce au bouclier militaire américain, qui nous épargna le sort des Polonais ou des Roumains, devenir des satellites colonisés. Ainsi, se dévoile la fonction psychopolitique de l'anti-américanisme: permettre à la volonté inconsciente d'oublier que nous sommes libres et prospères grâce à l'engagement des États-Unis, de se frayer un chemin.

La paresse intellectuelle, s'appuyant sur la place des religions, cherche à renvoyer dos-à-dos l'Amérique et ses ennemis actuels, Bush et Ben Laden. Avec une malhonnêteté stupéfiante, on présente alors leur affrontement sous les traits d'**une guerre entre deux fondamentalismes équivalents**. Certes, les lobbies fondamentalistes chrétiens ont une influence politique excessive aux USA, mais ils ne remettent en cause ni pluralisme religieux, ni la démocratie. Si le religieux influe sur la politique américaine, il ne structure pas la société de façon totalitaire.

Enfin, l'Amérique exerce ce que la France et l'Europe hésitent à exercer: la politique. Par politique entendons: souveraineté, vision planétaire géopolitique et géostratégique, perspectives à long terme, **usage de la force quand cela s'avère nécessaire**. La nation, l'État, la souveraineté, voilà des mots encore doués de sens pour tout Américain, du plus modeste au président. Aux yeux de ce peuple, ces mots continuent d'incarner, imperturbablement et souvent avec grandeur, des valeurs délaissées par les Européens.

Chez nous, les concepts de «nation» et d'«État» sont renvoyés à la ringardise. Or, en Amérique, le libéralisme et l'affirmation forte de l'État s'articulent. Contrairement aux apparences, l'État, du fait de l'attachement populaire à la souveraineté, ne s'y trouve pas discrédité par principe. Quant à la nation, tout la valorise: le patriotisme rassemble le peuple américain entier dans une unanime fierté.

Loin de n'être que de la critique, l'anti-américanisme est une haine ontologique. Elle ne cible pas telle ou telle décision politique particulière de la Maison Blanche, ne reconnaît jamais aucun bienfait aux USA; elle déteste l'Amérique pour ce qu'elle est.

Cette passion triste fournit à **l'anti-américanisme la même structure que l'anti-sionisme**: haïr un État pour son existence même. Les élections américaines nous procurent l'occasion, à nous Français, d'un examen de conscience: saurons-nous enfin nous débarrasser de cet anti-américanisme aussi injuste que viscéral ?

Robert Redeker est porteur de bidet chez Lanzmannoïdes Associés.

Publié avec l'autorisation de l'auteur et celle de *La Dépêche du Midi* (sur le site de laquelle Redeker est strictement inconnu.)

Primo-Infection < info@primo-europe.org > du 27 octobre 2004

Cette même feuille ultra-sioniste dit encore ceci :

«* Il faut préciser que Ilan Pappé avait été exclu, au cours de l'été 2002, de l'université de Haïfa en raison de ses écrits prétendument iconoclastes basés sur des faits non vérifiés et controversés, et que son disciple Teddy Katz avait été condamné pour avoir relaté des massacres de villages arabes en 1948 sur la base de témoignages imaginaires, aidé financièrement dans son procès par Fayçal Hussein, théoricien émérite de la grande Palestine au sein de l'OLP. Ce dernier avait offert 8000\$ à Katz pour finalement refuser de donner les 10.000\$ que Katz exigeait (NDLR).»

Tissu de calomnies, fort ordinaire chez les sionards.

LE BOURRAGE DE CRÂNES

Students responding to this year's **writing contest** should study the Holocaust and then, in an essay of no more than 1,200 words: (a) analyze why it is so vital that the remembrance, history and lessons of the Holocaust be passed to a new generation; and (b) suggest what they, as students, can do to combat and prevent prejudice, discrimination and violence in our world today. See contest rules for complete details and submission requirements.

In preparation for writing, students should research information from a variety of sources to assist them in the study of the Holocaust. Primary and secondary source material could include: historical and reference material; interviews, eyewitness accounts and oral testimonies; official documents and other primary sources; readings from diaries, letters, autobiographies and works of poetry; video or audiotapes, films, art, CD-ROM and **Internet sources**. [like AAARGH...]

Holocaust Remembrance Project

< <http://holocaust.hklaw.com/2005/2005contestinfo.asp> >

COURRIER

Thursday, October 21, 2004 4:55 PM

To: < aaarghinternational@hotmail.com >

Félicitations pour votre publication des "Ecrits révisionnistes", finalement la loi Fabius-Gayssot et les persécutions subies par les personnes qui dénie publiquement l'existence des chambres à gaz ont un effet boomerang. Si elles avaient existées, il n'y aurait pas autant d'acharnement à persécuter les personnes qui ne le croieraient pas!

Peu concerné par le problème, du moins je le croyais, je clamerai chaque fois que je le pourrais que les Chambres à Gaz n'ont jamais existé! L'atteinte à la liberté d'opinion, à celle du démasquage des mensonges et des calomnies, m'écoeurent.

J'adresse mes félicitations également à M. Robert Faurisson pour son grand courage et sa tenacité à rétablir la vérité.

Bien cordialement.

N. B.

FLICARDS SANS FRONTIÈRES

Shouting "Gevalt!"

by Shar Ilan

Israeli law allows people to be tried in Israel for several types of crimes committed beyond its borders - Nazis and their cohorts, for example, terrorists who harmed Israelis or Jews, or Israelis who broke the law abroad. There is now doubt, however, that the passing of the bill initiated by MK Arieh Eldad (National Union) and which is in an advanced stage - being prepared for second and third readings in the Knesset Constitution, Law and Justice Committee - will vastly extend Israeli legal jurisdiction. The bill calls for any Holocaust denier to be tried in Israel.

In most countries in the world there is no prohibition on denying the Holocaust. One of Eldad's reasons for submitting the bill was effectively to create a deterrent for the citizens of those countries too.

"What I want is that if a Holocaust denier publishes a book in England, he will be considered a criminal in Israel," explained Eldad to a meeting of the committee. He clarified that even if no one is tried, it will be sufficient that deniers know they cannot come to Israel.

It is reasonable to assume Eldad's bill would not have reached such an advanced stage were it not for staunch support from Holocaust survivor Justice Minister Tommy Lapid. The ministerial committee on legislation, which Lapid heads, decided to support the bill and thus granted it coalition support. Lapid told *Haaretz* that he feels **denying the Holocaust "is a clearly neo-Nazi crime.** Anyone involved in this belongs to the group of criminals whom our arm must reach anywhere in the world.

This is essential even if the law remains declarative. We will not hunt them, but they should know that they are on our list of criminals. I am very satisfied and happy that this will be entering our law books." The bill is actually quite controversial. During the debate on the bill's first reading in the Knesset Constitution, Law and Justice Committee, Justice Ministry representative Tamar Bornstein explained that the bill is "symbolic more than practical. If the act does not constitute a crime in the country in which it is committed, that country will not extradite one of its citizens [to Israel]. If the act is a crime, I assume the country would want to try the criminal itself."

Attorney Eyal Zandberg, the committee's deputy legal adviser, said the bill is "problematic," and proposed that the ministerial committee on legislation reconsider it. Prof. Shneur Zalman Feller, who was awarded the Israel Prize for Law and is considered the country's senior criminal jurist, displayed callous contempt for the bill during the meeting. Feller opposes using criminal law against Holocaust denial even in Israel. "Will criminal measures force people to remember?" he asked. "How is this the role of criminal law?"

"Do you want to shut the mouths of the whole world?" Feller asked Eldad, regarding the extensive application of the law. Feller said the passing of the law would be nothing more than a cry of

'Gevalt!'"Committee chairman Michael Eitan (Likud) said caution must be exercised against zealotry, making the subject itself ridiculous. "I feel a bit uncomfortable with this," said Eitan, "because I do not believe this law will be useful forever." This, however, did not prevent him from announcing that he would promote the bill within three weeks, "unless the Foreign Ministry has second thoughts on the matter."

Haaretz, November 4, 2004

< <http://www.haaretz.com/hasen/spages/496841.html> >

THE HOFFMAN WIRE 4 Nov 2004

Dedicated to Freedom of the Press, Investigative Reporting and Revisionist History. Subscribe: HoffmanWire-subscribe@topica.com

LES FAUX-FAUX COUPABLES

Walter Lüftl's unpublished letter to the *Wien Kurier*.

Dear Editor

Your article of August 8, 2004, on the NKWD-Special Unit's mass murder at Katyn in 1940 falsely claims that "in Katyn 15.000 officers were shot". At Katyn "only" 4.173 (other sources state 4.156) Polish officers, bureaucrats, police officers, land- and factory owners, etc., that is "class enemies", were murdered from the camps Mednoje, near Kalinin, and Pjatichatki, near Kharkow.

You correctly state that this deed was blamed on the Germans. Unfortunately you do not mention that for these Soviet crimes — more like genocide — German officers were condemned and most of them executed by the perpetrators, i.e. judicial murder.

After clarifying who was responsible for this deed, I now seek the re-habilitation of the murdered German officers Stuffeling, Remmlinger, Bohm, Sonnefeld, Janike and Geherer. I don't know if the officers sentenced to 20 years survived their forced labour -- real slave labour: Vogel, Skotki and Dierer.

It may not be a consolation for those unjustifiably murdered, but it is of significance for the widows and descendents of those murdered as "war criminals" or as "judicial murder".

You should write about this topic, but I assume you will consider this letter as not "politically correct" and thus not publish it. But now at a later date you cannot claim "Gnade der späten Geburt" - copyright Kohl - that you didn't know. Now you know!

Sincerely

Your subscriber Walter Lüftl, 1180 Wien.

[Engineer Walter Lüftl is the author of *The Lüftl Report*, another refutation of you know what! Letter published in Anzeiger der Notverwaltung des Deutschen Ostens, No.5, Sept./Oct. 2005, transl.F.Töben]

< <http://www.adelaideinstitute.org> >

ENCORE UN FAUSSAIRE

Holocaust 'memoir' withdrawn

Melissa Singer

A Holocaust-themed autobiography was withdrawn from sale this week following revelations questioning its authenticity.

Stolen Soul by Bernard Holstein — who lives in Perth and claimed he was a Holocaust survivor — was removed from bookshelves across Australia earlier this week after the publisher uncovered evidence which **challenges the author's credibility, including claims he spent time in Auschwitz.**

Publisher Judy Shorrock, who edits the Perth Maccabean, told the AJN she was still "shocked" by the revelations and **fears the incident may incite Holocaust denial.**

"I've spent three years working on this book. I am devastated... that it could damage the credibility of the Holocaust — that just makes me feel sick," she said.

The book was pulled from shelves earlier this week by the distributor, University of WA Press, after evidence uncovered by a private investigator — hired at Shorrock's own expense — refutes Holstein's claims that he spent time in the Nazi concentration camp.

Australian Jewish news

< <http://www.ajn.com.au/pages/current-paper/national-01.html> >

TOUT LE MONDE EN TAULE ?

*La Confédération donne suite à la procédure de la justice cantonale
Texte d'un article paru dans le quotidien "Le Temps" de Genève,
du samedi 6 novembre 2004 (page 17).
Texte inaccessible sur le site du journal.*

Mandat d'arrêt international contre le révisionniste Berclaz

L'étau se resserre autour du révisionniste René-Louis Berclaz. La Confédération a transmis un mandat d'arrêt international à Interpol donnant suite à la procédure lancée en août par le canton de Fribourg.

Le mandat d'arrêt international nous a été confirmé par Berne il y a dix jours, a indiqué vendredi Joseph Jutzet, chef du Service fribourgeois de l'exécution des peines, revenant sur une information publiée jeudi par "La Liberté".

Demande d'extradition ?

Prochaine étape: l'arrestation de René-Louis Berclaz par la police du pays dans lequel il séjourne actuellement. Aux dernières nouvelles, la Serbie. Le pays exécutant le mandat d'arrêt international informera la Suisse.

La Confédération devra, le cas échéant, déposer une demande d'extradition en bonne et due forme, explique Folco Galli, chef de l'information de l'Office fédéral de la justice, en rappelant la manière dont se déroule la procédure en général. Folco Galli s'est refusé à s'exprimer sur un cas particulier.

En cas de cavale prolongée se posera la question de la prescription.

L'exécution des peines se prescrit par cinq ans pour les peines inférieures à douze mois et par dix ans pour les peines supérieures à un an, explique le président du Tribunal de la Veveyse, Pascal l'Homme, dont la cour a condamné René-Louis Berclaz en 2002.

René-Louis Berclaz doit purger dix mois dans les prisons fribourgeoises.

Membre fondateur de Vérité et Justice, association désormais dissoute, René-Louis Berclaz a été condamné en juin 2003 par le Tribunal cantonal (TC) fribourgeois pour discrimination raciale et calomnie.

Le TC a prononcé une peine de 6 mois d'emprisonnement ferme, ainsi que la révocation du sursis d'une peine précédente de quatre mois. René-Louis Berclaz a été convoqué en novembre 2003 pour l'exécution de sa peine. Or l'homme avait quitté son domicile de Châtel-Saint-Denis en septembre pour des cieux à son avis plus cléments.

Reste à savoir s'il jouera à saute-mouton avec les frontières de pays ne connaissant pas la même norme pénale que la Suisse en matière de discrimination raciale. Dans ce cas, même si ces pays connaissaient la présence du révisionniste sur leur territoire, ils ne pourraient pas l'arrêter.

C'est le cas de figure qu'a mis à profit le négationniste Jürgen Graf. Ce dernier a été condamné à quinze mois de prison ferme par la justice argovienne en 1998; après plusieurs recours, la condamnation a été confirmée par le Tribunal fédéral en 2000.

(ATS)

Et voici le commentaire de R.-L. Berclaz :

Avant de quitter la Suisse, je m'étais bien renseigné pour savoir quelles seraient les suites possibles. Je n'ai pas quitté la Suisse pour fuir, mais pour continuer mon travail. J'ai publié dix numéros de *Vérité & Justice* en exil, et imprimé des brochures et un livre. [*Vérité et synthèse. La fin des impostures*, de Roger D. Polacco de Ménasce, édition privée hors-commerce. 203 p.] Une telle procédure semblait exclue, vu la nature du délit et la durée de la peine (inférieure à douze mois). En effet, dans un premier temps, je n'ai pas été inquiété. C'est depuis que je publie à nouveau ouvertement mon bulletin depuis la Serbie que SOS-Racisme a fait pression pour exiger des mesures. Ce que la dépêche ne dit pas, c'est qu'il s'agit d'une procédure "spéciale" car mon cas ne correspond pas aux critères habituels d'Interpol. Maintenant, personne n'est en mesure de me dire à quoi je dois m'attendre. Tout est possible, surtout dans des pays où l'Etat de droit n'existe pas.

René-Louis Berclaz, révisionniste suisse en exil, vient de faire paraître le numéro d'octobre de son mensuel *Vérité & Justice*. On peut se procurer cette "Lettre d'exil et de combat de la Résistance identitaire et antitotalitaire" en écrivant à:

Vérité & Justice
Eugena Kunicica 36,
SCG - 24000 Subotica (Serbie et Monténégro).
(Abonnement pour 12 numéros: 40 euros.)

On y relèvera, entre autres, l'édito, consacré à "La 'solution finale' de la Question révisionniste", et un article intitulé "La Dernière Bataille", qui se décompose comme suit:

- "Transformation de l'Holocauste en religion";
- "Rôle de l'Holocauste dans le monde depuis 1945";
- "Qu'arriverait-il si l'Holocauste était publiquement dénoncé comme une imposture?"
- "L'arme suprême contre le sionisme et contre l'Etat d'Israël".

On peut également consulter le site de V&J à l'adresse suivante:

< <http://www.verite-justice.com> >

Dernière minute : Nous apprenons que notre ami révisionniste suisse René-Louis Berclaz, en exil depuis un an, s'est livré de lui-même vendredi 26 novembre aux autorités diplomatiques suisses de Bucarest. Accompagné d'un diplomate, il a quitté la capitale roumaine par avion à 14h pour Zürich. Il doit être incarcéré dans une prison helvétique.

On pourra consulter le site de "Vérité & Justice" à l'adresse suivante:

<http://www.verite-justice.com>

Dans le dernier bulletin (n° 34, de novembre), on lira l'article intitulé "Exil: un an déjà" dont nous extrayons ce qui suit:

« Inutile de vous décrire les conditions dans lesquelles j'ai travaillé jusqu'à présent, car il faudrait le voir pour le croire. Et pourtant, ce sont encore celles d'un privilégié par rapport aux conditions d'existence de ces populations sinistrées. J'ai tenu mes engagements envers mes abonnés.

J'ai publié en exil les onze derniers numéros de V&J, des brochures et deux livres. Résultat: le Ministère public de la Confédération a délivré un mandat d'arrêt international "spécial" contre moi. Même sachant qu'Interpol est mobilisé pour traquer le "criminel de la pensée" que je suis devenu, je n'arrive pas à y croire, tant le caractère absurde et odieux de cette démarche me semble hors du sens commun de nos valeurs fondamentales. Pour des raisons faciles à comprendre, il ne m'est plus possible de continuer mon activité. Le but de mon exil ne se justifiait que par la possibilité de poursuivre mes publications. Mon action va prendre maintenant une autre dimension, qui sera celle d'une cellule de prison. A la violence et au terrorisme d'État que la justice de mon pays inflige à ceux qui font valoir leur droit à la liberté d'expression et à la libre recherche historique, je veux opposer l'exemple de la résistance non-violente et pacifique. Pour témoigner de la réalité de la violence étatique et de la violation de nos droits constitutionnels, je n'entends pas me soustraire à l'exécution de ma peine. C'est pourquoi la parution de V&J est suspendue jusqu'à nouvel avis pour des raisons "indépendantes de ma volonté"... Je remercie tous mes fidèles abonnés et je les invite à ne pas se décourager: qu'on se le dise, un homme averti en vaut deux et, quoi qu'on dise, deux et deux feront toujours quatre... ce n'est pas qu'un problème de mathématique: c'est, avant tout, une question de dignité humaine!»

RLB

Nous saluons le courage de notre ami Berclaz et nous réclamerons son élargissement.

Mais il n'est pas seul.

Dépêche de l'agence de presse belge Belga

(Belga - 28/11/2004 19:17) Le juge d'instruction de Courtrai a mis sous mandat d'arrêt, samedi, Sigrid Verbeke, un Courtraisien de 63 ans, qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt de la part des autorités allemandes. M. Verbeke est suspecté de révisionnisme et de négationnisme. L'Allemagne a demandé son extradition.

Via internet, le Courtraisien aurait nié ou minimalisé l'holocauste durant la seconde guerre mondiale. L'homme n'est pas inconnu de la justice pour de tels faits. Dans le passé, il avait été arrêté aux Pays-Bas et des dossiers pénaux sont également ouverts contre lui en Wallonie. Sigrid Verbeke est incarcéré à la prison d'Ypres. Il comparaitra devant la chambre du conseil de Courtrai mardi. [On ignore pourquoi l'agence Belga le prénomme Sigrid, un prénom féminin, alors que nous le connaissons sous le nom de "Siegfried".]

Quelques détails sont à glaner dans un texte mis en circulation par Germar Rudolf, celui qui gère le site internet VHO, alors que Verbeke lui est totalement étranger.

Leading European Revisionist Siegfried Verbeke Arrested

by Germar Rudolf

After seven years of persecution and harassment by the Belgian and German authorities, Flemish revisionist publisher Siegfried Verbeke was arrested on Nov. 27, 2004, following a German arrest warrant.

In 1983, Siegfried Verbeke had established his Flemish Foundation for Free Historical Research (Stichting Vrij Historisch Onderzoek, VHO), which ever since was focusing on promoting historical research and publications that bring the writing of history about World War II in general and the so-called Holocaust in particular into accord with the facts. In 1996, Siegfried Verbeke agreed to cooperate with German revisionist publisher to launch a German language division of VHO under its umbrella, headed by Germar Rudolf. In September 1997, Germar Rudolf launched VHO's Internet presence with the website < <http://www.vho.org/> > which in the meantime has risen to be the largest revisionist website in the World. As a result of these activities, Verbeke became the target of persecution by the Belgian government:

Four of Verbeke's premises were searched three times in a row on Nov. 21 and 29, 1997, as well as on Jan. 7, 1998, on the request of the well known Belgian witch-hunter **Johan Leman**. Leman must have felt provoked, because during a panel discussion in Antwerp on Nov. 6, 1997, Siegfried Verbeke had distributed several hundred copies of his quite successful revisionist brochure "Goldhagen and Spielberg Lies" to the audience. During this raid, a huge number of books and other writings were seized, but since the Belgian police did not expect to find entire warehouses full of material, they left most of the material in place and sealed it. By an unfortunate coincidence, the material stored in the sealed warehouses got stolen the next night and disappeared mysteriously.

The German language division of VHO became independent in early 1998 under the name of < <http://www.vho.org/store> > Castle Hill Publishers in order to secure it from such persecution.

In 1998, criminal proceedings were launched against Siegfried Verbeke by the public prosecution of **Frankfurt**, Germany (ref. 50 Js 10328.2/98), on the initiative of the head of Central Council of Jews in Germany, Ignatz Bubis, for distributing the German version of "Goldhagen and Spielberg Lies" in tens of thousands of copies to German addressees. This brochure was ordered confiscated and destroyed (District Court Munich II, ref. 2 Ds 11 Js 24173/97).

After a two years lasting court battle, Siegfried Verbeke was sentenced by the **Amsterdam** Court of Appeal (Netherlands) on April 27, 2000, to abstain from distributing a brochure authored by Prof. **R. Faurisson** that challenges the authenticity of the *Diary* of **Anne Frank**, not because it challenges the diary's authenticity, but because it is authored and published by revisionists (< <http://www.vho.org/GB/c/SV/120900.html> > see here for more).

On May 16, 2001, Belgian Minister for Culture Bert **Anciaux** demanded that all Belgian libraries cleanse their shelves from revisionist literature, which was subsequently silently enacted.

On Feb. 12, 2002, the Belgian authorities officially banned Verbeke's revisionist organization Vrij Historisch Onderzoek. Mail to its PO Box 60 at B-26000 Berchem 2, was temporarily confiscated. The premises of Siegfried Verbeke were once more searched and Mr. Verbeke was arrested for 24 hours and intensely interrogated. In the following months, Verbeke's premises were frequently "visited" by the Belgian police. After he was released, Siegfried Verbeke reorganized his foundation, renamed it into "Vogelvrij Historisch Onderzoek" (=outlawed historical research) and got himself a new PO Box 46, at B-2600 Berchem 1. The French section of VHO became independent as "Vision Historique Objective" (V.H.O.), Boîte Postale 256, B-1050 Brussels 5. Several months after this, the confiscation of mail sent to his old PO Box was lifted, and Verbeke's organization reassumed its old name and address.

On Sept. 9, 2003, Siegfried Verbeke (63) was sentenced to one year in prison on probation by the **Antwerp** criminal court for distributing material "minimizing the Nazi genocide against the Jews." Verbeke was also deprived of his civil rights for ten years (e.g., his active and passive right to vote).

Only three weeks later, end of September 2003, the Belgian police once more raids his premises in search of evidence that revisionist material carrying Verbeke's name and address is indeed distributed by him. During these raids, the premise of French revisionist Vincent Reynouard, living in Exile in Belgium, were also raided.

The last step so far was reached on Saturday, Nov. 27, 2004, when Siegfried Verbeke was arrested in his Flemish town of residence Kortrijk [= Courtrai] following a German arrest warrant, which since the beginning of 2004 can be executed without further legal ado in all member countries of the European Union. It may be expected that the German authorities will set a precedent by sentencing him to the maximum penalty of confiscation of his property and five years imprisonment. [...]

If you want to assist Siegfried Verbeke by writing him supportive letters, here is his current contact address. Thanks for your support in advance:

Siegfried Verbeke, PRISON, Elverdingsestraat 72, B-8900 Ieper, Belgium
His lawyer is: Me Piet Noé, Tolpoortstraat 74 bus 3, B-9800 Deinze, Belgique.
T ++32-476/99.33.37 F ++32-9/328.64.41

ZUNDEL SAGA

Peut-être, enfin, une bonne nouvelle!?

Le 2 novembre s'est déroulée la dernière audience du procès de Zündel devant le juge Blais. Les dernières conclusions avaient été remises et l'atmosphère avait été houleuse: M^e Lindsay avait repris, un à un, les noms des personnes que, d'après le CSIS, E. Zündel était censé avoir connues et/ou influencées (la culpabilité par association!); il démontra, pour chacune d'entre elles, que son client soit ne connaissait pas la personne, soit l'avait rencontrée de manière occasionnelle, soit lui avait déconseillé l'usage de la violence. Or, dès le lendemain, 3 novembre, les avocats de Zündel recevaient de leurs confrères américains chargés de la défense de leur client dans ce pays, le rapport fait par le FBI sur la personne de Zündel lorsque ce dernier était venu s'installer avec sa femme dans le Tennessee. Ce rapport, que depuis des mois Ingrid Zündel essayait vainement de se procurer et qui datait donc du... 9 avril 2001 (!), concluait que E. Zündel n'était "pas une menace pour la sécurité" des États-Unis!

Là où, au Canada, le CSIS voit en Zündel un dangereux gourou inspirant toute l'extrême droite et menaçant la sécurité du Canada, le FBI ne voit rien de plus qu'un révisionniste. En outre, la personne à l'origine de ce rapport du FBI fait savoir qu'elle ne croit pas que M. Zündel ait des liens directs avec les suprémacistes blancs. M^e Lindsay et sa femme Chi-Kun Shi, ulcérés de n'avoir pas disposé plus tôt de ce rapport sur lequel ils auraient pu appuyer leur démonstration, en ont immédiatement envoyé copie au juge Blais avec l'espoir qu'il voudra bien l'intégrer au dossier en dépit de la clôture des procédures.

On trouvera l'article du chroniqueur judiciaire du "Globe & Mail" à l'adresse suivante:

< <http://www.theglobeandmail.com/servlet/ArticleNews/TPStory/LAC/20041105/ZUNDEL05/TPNational/TopStories> >

CRÉTIN DU LANGUEDOC

On apprend avec plaisir que cette andouille de Jean-Claude Gaysot, signataire d'une loi infâme et "ministre de Jospin" a trouvé moyen de se tirer une balle dans le pied au cours d'une partie de chasse, le 14 novembre, en Lozère. Il a fallu l'amputer de deux orteils. Tout ce que nous pouvons lui souhaiter, c'est une bonne gangrène. Gazeuse...

PARUTIONS

§==== Sites "antinégationnistes"

- Le Centre Simon Wiesenthal 12 (Californie) et ses "Réponses aux révisionnistes historiques"
<http://www.wiesenthal.com/resource/revision.htm>
- Le site de Daniel Keren avec ses "Réponses aux négateurs de l'Holocauste" (Holocaust Denial and the Big Lie)
[gopher://israel.nysernet.org:71/00/holocaust/Answers](http://israel.nysernet.org:71/00/holocaust/Answers)
- Le site de Hilary Ostrov
<http://haven.uniserve.com/~hostrov/denial.html>
- Le site Shamash:
<http://www.shamash.org/holocaust/>
- Le projet Nizkor ("Nous nous souviendrons!" en hébreu) de Ken McVay met en connexion les sites négationnistes et ceux réfutant leurs arguments.
http://lycos-tmp2.psc.edu/text/reviews/12_10027.htm
- Le CHR (Coalition pour la dignité humaine, Portland, États-Unis) rapporte régulièrement les faits et gestes des organisations négationnistes.
<http://www.publiceye.org/pra/magazine/holodeni.html>
- Communauté On-Line et Michel Fingerhut dans ses excellentes "Ressources documentaires sur le génocide nazi et sa négation" mettent régulièrement à jour les articles et ouvrages traitant du négationnisme
<http://www.ircam.fr/~fingerhu/anti-rev/>
- Gilles Karmasyn analyse la pratique de l'histoire et les dévoiements négationnistes
<http://myweb.worldnet.fr/~gilkarm/index.html>

Les sites racistes et révisionnistes sont répertoriés dans:

- Haine sur le net: le côté obscur du net"
<http://www.vir.com/Shalom/hatred.html>
- Un regard sur la haine"
<http://www.hatewatch.org/revision.html>

Lire aussi Exploiting the World Wide web
<http://www.adl.org/sih/SIH-holocaust.html>

Extrait de: **Extrême-droite et négationnisme sur la toile**
Temps réels, section Internet du Parti socialiste (ah! ah!)

< http://www.chez.com/aipj/temps_reels_fachos.htm >

§==== **Un forum internet**, organisé par le Nouvel Obs, avec la radiuse Valérie Igounet. Exemple de question et de réponse de la diva:

Question de: **Halle Bert**

(postée le 03/01/2004 à 01h13)

> *L'holocauste a-t-il existé vraiment ? Pourquoi des condamnations sévères frappent-elles les historiens qui tentent de développer des thèses différentes ? Y a-t-il eu autant de morts Juifs ? Les chiffres cités faisant souvent l'objet d'âpres contestations.*

> "Pourquoi des condamnations sévères frappent-elles les historiens qui tentent de développer des thèses différentes ?" Ce n'est pas parce qu'on prétend être historien qu'on l'est. Ces gens dont vous parlez sont tout sauf historiens.

Son français est franchement hésitant. Elle écrit:

" La loi Gayssot n'a pas endiguer le discours." Ou encore:

"Je n'ai pas lu l'ouvrage et n'est aucunement votre analyse sur la soi-disant collusion du monde contre Israël et le peuple juif."

< http://www.nouvelobs.com/forum/archives/forum_79.html >

§==== **Notre édition de la Lipsatdt circule:**

<

http://www.s93720555.onlinehome.us/judaism/denying_the_hoaxocost_by_deborah_e_lipstandt.pdf >

Elle est allée se faire voir chez les Grecs...

voir < <http://www.phorum.gr/viewtopic.php?t=3612> >

§==== **L'antirévissionisme en catalan. Curieux et amusant.**

En l'hipotètic cas que els negacionistes reeixissin en el seu objectiu de fer oblidar l'Holocaust, aleshores aconseguirien situar Hitler al mateix nivell que Stalin: algú que potser va fer coses mal fetes i va cometre equivocacions, però que va tenir aspectes positius. Això és avui dia impossible pel record de l'Holocaust, que fa del Führer un maleït sense pal·liatius.

El dia que a Europa es produeixi la condemna de qualsevol sistema dictatorial o totalitari, el negacionisme deixarà d'existir perquè ja no tindrà raó de ser; aleshores, resultarà absurd intentar reivindicar un règim òbviament repressiu i antidemocràtic com ho fou el III Reich, igual com avui dia són del tot indefensables la monarquia absoluta de dret diví, el feudalisme o l'esclavitud.

< <http://www.deulonder.angelcities.com/politica/holocaust.htm> >

§==== **Avocat au barreau de Paris**, Thierry Lévy lance un pavé dans la mare judiciaire avec son nouveau livre. Audiences jouées d'avance, gardes à vue renforcées, enquête viciées: il passe au crible les dérives de la justice. Des dérives qui, selon lui, viennent essentiellement d'une «sainte victime» désormais «idolâtrée». Un livre polémique, noir, mais vivifiant.

* Thierry Lévy, *Eloge de la barbarie judiciaire*. Ed. Odile Jacob, 187 p., 21,90€

§==== **Certaines rumeurs** évoquaient pour Thion un exil belge. En fait, il est planqué dans la région de Jonzac, en Aquitaine:

< <http://www.jonzac.co.uk/> >

§==== **ADG** (Alain Fournier) qui vient de disparaître: "Ma posture (ndlr: d'extrême-droite) est peut-être esthétique, mais cela fait partie du rôle de l'écrivain d'être à contre-courant. En tout cas, en

tant que journaliste, je n'écrirais jamais un article révisionniste, antisémite ou raciste", avait-il dit en 2003 au *Monde*.

Bon, alors, on s'en fout, de lui.

§==== **S'il faut en croire le Chronographe anonyme** de Ravenne, qui scribouillait vers le 6^e siècle, les Khazars ne seraient peut-être pas du tout turcs, mais un fragment des Scythes parlant donc une langue indo-européenne...

Voir < http://www.fantompowa.net/Flame/khazar_history.htm >

§==== **Un site américain** violemment anti-israélien:

< <http://www.sweetliberty.org/> >

§==== **Chaussettes à clou.**

L'un des spécialistes autorecrutés de la police de la pensée, le délateur Gérard Panczer, spécialisé dans la dénonciation des révisionnistes, anciennement proche de certaines mouvances trotskardes, est venu participer au deuxième colloque des "intellectuels juifs" (il paraît que ça existe) à Villeurbanne le 17 octobre,; organisé par la franc-maçonnerie ultra-réactionnaire B'nai Brith (Rhône-Alpes).

< http://www.bnaibrith-france.org/bb/actualite_detail.tpl?sku=31799212903039264&r=&startat=%5Bstartat%5D >

Un autre prout-prout-tralala à Bron avait pour thème **l'humanisme juif**. Les juifs ont-ils l'humanisme inné ? Tel était le sujet de réflexion de Gérard Panczer".

< <http://www.kkl-sud.org/print.php?sid=1> >

Voilà cette prodigieuse idée, l'humanisme juif, tel qu'il est visible sur tous les écrans, à Jénine, Ramallah, Rafah, etc. On espère que ces humanistes distingués ont cotisé pour l'achat des missiles utilisés dans les assassinats politiques décidés par le gouvernement israélien. En effet, ces missiles coûtent cher.

Gérard Panzer, lui, continue à nous dénoncer dans des conférences organisées par des cléricaux juifs:

< <http://www.cjl-britshalom.org/page.php?id=109> >

Les amateurs de grand-guignol peuvent voir sa tronche antipathique sur:

< <http://pcml.univ-lyon1.fr/personnel/trombinoscopepermanents.html> >

§==== **Florent Brayard**, *La "solution finale de la question juive" / La technique, le temps et les catégories de la décision*, Fayard, 650 p., est un ouvrage remarquablement nul, déclare RF.

§==== **Il existe un site <www.williscarto.com>**.

Il n s'agit pas d'un site révisionniste mais au contraire d'une entreprise **anti-révisionniste!!!** Par usurpation du nom de Carto!

§==== **Achtung! WARNING!**

This Website is a Satirical View of the Alleged Holo©o\$t® of World War Two.

If you are easily offended then leave NOW!

If you are under the age of 18 years then leave NOW!

If you are jewish you will be offended so leave NOW!

YOU HAVE BEEN WARNED!

< <http://www.heretical.com/ohrdruff/index.html> >

§==== **578 AP – Fonds Viansson-Ponté**

1953-1979

Producteur(s): Viansson-Ponté, Pierre

Présentation ou importance matérielle: 57 cartons (578AP/1 à 578AP/57), 7,5 mètres linéaires

Modalités d'entrée:

don de madame Pierre Vianssion-Ponté, 1998

Conditions d'accès:

La consultation de ces documents est soumise à l'autorisation de l'ayant-droit. Cette autorisation est à demander au CHAN.

Aux archives nationales. Qu'on se le dise!

On peut donc consulter, avec autorisation!, la correspondance entre PVP et RF, sur le sujet du pamphlet de Harwood, échange déjà en grande partie documenté dans VHVP.

<

http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/xml_inv/EtatsdesfondsAP/578AP.html >

§==== **Discussions plus ou moins insanes** sur le révisionnisme, à grands renforts de citations d'igounet, demeurée de sciences-po.

Révisionnisme

about Révisionnisme

*... Il ya une ou deux semaines, cet hebdomadaire avait déjà balancé une accusation de **révisionnisme**: en effet, un historien avait contesté la conception ...*

*Re: **Révisionnisme***

*... appeler «révisionnistes» ne saurait dissimuler que leur démarche doit tout aux falsifications et rien à un véritable «**révisionnisme**» d'historien. ...*

*L'extrême-droite et le **révisionnisme** - 1ère partie: La ...*

*... historique et idéologique. Le "**révisionnisme**" naît avec l'extrême droite française; sa récupération politique aussi. Dès 1948 ...*

etc.

< http://www.bizkitt.fr/R%c3/R%c3%a9visionnisme_10039.html >

§==== **"Les médias sont exclusivement entre les mains des Juifs"**

Le site internet Indymedia a publié un article intitulé:

"Les médias sont exclusivement entre les mains des Juifs"

< <http://www.guysen.com/articles.php?sid=2491> >

L'article a disparu d'Indymedia-Paris, mais une copie se trouve ici:

< <http://www.stormfront.org/forum/showthread.php?t=143379> >

§==== **Vous allez vous régaler...** un véritable show-pleureur de Elie Wiesel, vous pouvez voir son incroyable talent d'acteur. Et que dire de ses idées histrionico-philosophiques? Avant le terrorisme, qui semble n'exister que depuis 15 ans, les civils étaient épargnés par les guerres...maintenant, tout le monde est en danger, même à la campagne...!

< <http://www.guysen.com/articles.php?sid=2748> >

et voici le lien video:

<http://www.guysen.com/itw_wiesel.wmv>

A pleurer de rire.

§==== **Un village martiniquais de Marc LAURA**

Bonjour,

Avez-vous visité ce site

<http://perso.wanadoo.fr/case.pilote> ?

Je vous y convie dans une ambiance historique, culturelle et ludique...pour redécouvrir une partie de l'Histoire martiniquaise des Caraïbes aux hommes d'aujourd'hui sans oublier les esclaves noirs du 17e au 19e siècle...

Si ce site vous convient, faites-le connaître.

Cordialement

Marc Laura

Voilà, Marc. Salut à nos frères des Antilles

§==== **Messages from Ireland** include one from a man calling himself "Barry" which is headed "50 reasons why the Holocaust didn't happen".

"Barry" also urges the distribution of a leaflet, provided in printable form on the message board, which includes extreme anti-Semitic views and denies the mass killing of the Jews by the Nazis.

It claims: "About 74,000 people died in Auschwitz, mainly due to typhus at the end of the war. The Revisionists have assembled overwhelming evidence but your media does not allow you to hear about it. There is no pluralism of debate allowed. The six million figure never had any basis in fact. The fact is that the so-called 'Nazi gas chambers' (which serve as a pretext for the present system of tyranny) never existed."

Similar sentiments have emerged from other extreme underground groups associated with the vandalising of Jewish cemeteries and synagogues in other European countries.

Yesterday the curator of the Irish Jewish Museum, Raphael Siev, said: "The museum is now almost 20 years old and **there has never been any graffiti of a negative nature on the walls.** I feel very upset. It is very worrying. People must know that this an Irish Jewish museum portraying the lives and times of Jewish people over the past 150 years. It is very worrying that an Irish museum should be defaced in this way."

The former Irish diplomat said he discovered the swastika when he arrived on Thursday morning to give a guided tour of the museum, which contains an old synagogue on its first floor, to students from St Mary's Holy Faith school in Glasnevin. He said the students were appalled by the swastika.

Mr Siev said that since the museum was inaugurated in 1985 by the then Israeli President, Chaim Hertzog, whose father was chief rabbi of Ireland, he had never received any negative or abusive calls or letters.

< <http://www.stormfront.org/forum/showthread.php?t=165110> >

§==== **site en construction de la Beate Klarsfeld Foundation**

Assez étrange.

< <http://www.klarsfeld.org/> >

Beate Klarsfeld-Foundation - Webseite (**externer Link!**). Das dokumentationsarchiv steht weder personell noch organisatorisch mit der Klarsfeld Foundation oder Beate Klarsfeld in Zusammenhang.

Le livre *Der Brand, Deutschland im Bombenkrieg 1940-1945*, qui décrit les effets des bombardements alliés sur l'Allemagne, a été un succès phénoménal dans les librairies allemandes. Phénomène annonciateur, il a ouvert les portes. Les livres sur ce thème sortent en rafale en Allemagne. Et même ailleurs, on commence à discuter de ce qui est arrivé à l'Allemagne (soixante ans avant l'Iraq, que ces doctes universitaires ignorent superbement) sous les tapis de bombes (armes de destruction massives, selon un vocabulaire récent).

World War II bombing: rethinking German experiences

< http://www.h-net.org/~german/discuss/WWII_bombing/WWII-bombing_index.htm >

§=== **Nouvelles de Germanie.**

Il aurait sans doute fallu en rendre compte plus tôt. Il y a en Allemagne comme une nouvelle querelle des historiens (*Historikerstreik*), mais plus individualisée. En effet, le 17 juillet 2002, la *Süddeutsche Zeitung* publie un article d'un jeune auteur inconnu, évidemment juif, Nicolas Berg: *Die Lebenslüge vom Pathos der Nüchternheit. Subjektive jüdische Erinnerung und objektive deutsche Zeitgeschichtsforschung in den sechziger Jahren*, ou "Les mensonges sur la vie, du pathos de la

fadeur. Souvenirs subjectifs juifs et histoire contemporaine allemande objective au cours des années soixante".

On voit tout de suite ce que peut être ce "pathos de la fadeur". Il s'agit d'une attaque en règle contre les historiens qui ont donné le ton à l'historiographie allemande au cours des années 1950-70, et en particulier Martin Broszat (1926-1989), qui fut le directeur d'un institut de Munich très renommé, l'Institut d'histoire contemporaine: Institut für Zeitgeschichte. La thèse que Nicola(u)s Berg développe dans cet article mais plus encore dans un gros livre en deux volumes, *Der Holocaust und die westdeutschen Historiker*, 2003 et 2004, ("L'Holocauste et les historiens ouest-allemands") est la suivante: après la chute du troisième Reich, deux versions de l'histoire récente se présentaient: celle de la mémoire juive, souffrante, subjective, mais vraie et celle des historiens allemands, soucieux d'explication par les "structures" et les mécanismes, cherchant à éviter les mises en causes personnelles, car eux-mêmes, pour une part, comme Broszat, avaient adhéré, d'une façon ou d'une autre, au mouvement nazi. Broszat avait fait partie des jeunesses hitlériennes et en avril 44, à l'âge de 17 ans, il avait demandé sa carte de membre du parti nazi. C'est évidemment la version non-juive de cette histoire qui se serait imposée la première.

Berg instruit donc le procès des historiens allemands et entend démontrer, par un singulier retour anachronique, que les idées qui prévalent maintenant et qui sont liées à une certaine domination juive dans les domaines qui touchent aux circonstances qui entourent l'existence d'Israël, que ces historiens, en proposant leur démarche rationaliste et scientifique avaient pour but de faire disparaître le fabuleuse "mémoire juive" qu'il porte au pinacle et qui lui paraît devoir l'emporter sur tout le reste. Les historiens contemporains ne se laissent pas faire et protestent tout en faisant très attention de ne pas toucher au tabou qui entoure les choses juives et la situation de Nicolas Berg, comme attaché de recherche au centre Simon Dubnow d'histoire et de culture juives à l'Université de Leipzig.

Nos lecteurs intéressés devront se reporter aux prochains numéros de notre mensuel en allemand, *Das kausale Nexusblatt*, qui rendra compte des développements de cette controverse.

Il est intéressant de noter qu'au moment où les Allemands semblent reprendre à leur compte une histoire qui a vu la destruction de l'Allemagne tout entière et où ils pourraient secouer le joug des interprétations culpabilisatrices que leurs maîtres politiques leur ont inculquées, on assiste à un retour de la face de Méduse d'une prétendue "mémoire juive", trafiquée de partout, qui cherche à boucher de ses mille doigts crochus le tonneau des Danaïdes de l'histoire contemporaine. Il n'y a pas lieu d'être pessimistes et nous sommes prêts à parier sur un réveil de l'intelligence allemande et la fin des torpeurs induites. Mais en restant patients.

Das kausale Nexusblatt se trouve sur notre page allemande:

< <http://aaargh-international.org/deut/deut/html> >

§=== **Gros scandale.** L'université Lille-III a accepté "après quelques hésitations" que les Étudiants Musulmans de France organise une exposition sur le conflit israélo-palestinien. Une "chargée de mission", François Saquer-Sabin, déclare: "La manifestation s'est révélée par certains aspects **à la limite du scandale**, certaines œuvres de Garaudy — pas celles frappées d'une interdiction — **étant, par exemple exposées.**" (*Le Monde*, 10 septembre). Cette nouillasse égarée se scandalise de l'exposition de livres **qui ne sont pas interdits!** En outre, elle ignore que le livre qui a valu condamnation à Garaudy **n'est nullement interdit.** On peut le vendre et l'acheter en toute tranquillité. L'auteur a été condamné et le "crime" est purgé. Le livre demeure: *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, évidemment téléchargeable sur le site de l'AAARGH:

< <http://aaargh-international.org/fran/livres3/RGMythes.pdf> >

§=== **Apparition.** D'une nouvelle "petite revue d'histoire révisionniste", le n° 1, daté de septembre 2004, de *Dubitando*. Le sous-titre explicite le titre:

«*Dubitando ad veritatem pervenimus*». C'est en doutant que nous parvenons à la vérité, c'est du Cicéron, dans les *Tusculanes*. On y trouve des textes de R. Faurisson (*Juivre ou mourir*) et de Jean-Marie Boidefeu. L'abonnement est gratuit. Écrire à < mhc@vho.org >, version papier "réservée aux journalistes" ou électronique "par mail" pour le pékin moyen. On devrait plutôt faire le contraire. L'éditeur responsable s'appelle Maurice Haas-Colle qui précise que les textes publiés le sont "sans qu'en ait été demandé le consentement à leurs auteurs".

§=== **Bonne nouvelle.** A ceux qui vont disant que le révisionnisme en a un coup dans l'aile et que son enterrement est proche, un éditeur inconnu inflige un sérieux démenti. En effet paraît sans nom

d'éditeur ni lieu de publication une seconde édition des *Écrits révisionnistes (1974-1998)* en quatre volumes du professeur Faurisson, cette fois-ci agrémentée d'un portrait de l'auteur pris en 1988. Il semblerait que la raison d'être de cette édition soit uniquement de remplacer la première qui recelait des coquilles. Mais – est-ce pour s'en distinguer? – cette seconde édition a oublié deux accents aigus dans le titre et s'intitule ECRITS REVISIONNISTES, comme si les majuscules étaient dispensées d'accent! Le volume d'illustrations annoncé ne voit pas le jour, non plus qu'un cinquième volume qui regrouperait les interventions du professeur entre 1999 et maintenant.

Si on peut faire une estimation basse du coût de cette réédition, qui pourrait aller dans les 30.000 euros, on voit que le révisionnisme est plein aux as. Germar Rudolf, aux États-Unis, vient de claquer 50.000 \$ pour une demande d'asile politique qu'on lui renvoie au nez comme "frivole". A ce compte-là on peut espérer voir paraître les textes en souffrances, voir financées les traductions qui attendent et qui s'accumulent et paraître les périodiques qui seraient bien nécessaires.

A ceux qui voudraient se porter acquéreurs du précieux coffret de 4 volumes, on peut tout de suite dire *niet*. Cette seconde édition n'est envoyée qu'à ceux qui possèdent déjà la première, pour la remplacer sur les rayonnages. Il ne semble pas prévu qu'elle aille dans les bibliothèques. Bref, personne ne la verra, à moins que, comme la première, elle ne trouve son chemin jusque sur le Net. *Wait and see.*

++++
Informations et commentaires tirés du site **aaargh**
<<http://aaargh-international.org/fran/actu/actu04/actu0412.html>> (version Web)
La version PDF se trouve à l'adresse suivante:
<<http://aaargh-international/fran/livres4/cro412.pdf>>

LES AUTRES PUBLICATIONS MENSUELLES DE L'AAARGH

<<http://geocities.yahoo.com/ilrestodelsiclo>>

El Paso del Ebro

Das kausale Nexusblatt

The Revisionist Clarion

Il Resto del Siclo

La Gazette du Golfe et des banlieues (multilingual)